

N° 36

**LES FRÈRES DE TINCHEBRAY
(1850 – 1882)**

F. Jean PRÉVOTEAU

Mars 2007

LES FRÈRES DE TINCHEBRAY (1850 – 1882)

F. Jean PRÉVOTEAU

Avant-propos

Nos deux fondateurs furent d'ardents propagateurs de l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse. Ils cherchaient à en étendre les bienfaits dans de nombreux diocèses de France ou de l'étranger.

Gabriel Deshayes envoya, sans succès, ses Frères de Vendée fonder des écoles en Provence et dans la région d'Albi. Ces expériences durèrent quelques années, mais les greffes ne prirent pas.

Jean de la Mennais recevait lui aussi des demandes de la France entière : du Nord, de l'Aisne, de Strasbourg, de Beauvais, de Toulouse, de Nancy, de l'Aube, de Bordeaux, de Soissons, de l'Oise, de Picardie, de Nîmes, du Cher, d'Angers, d'Orléans, mais également de pays lointains : de Bombay, de Buffalo, de Pondichéry, de Belgique, de l'île Sainte-Lucie, de Prusse, de Trinidad, de Pologne...

Sa façon de faire différait de celle du supérieur de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Dans son esprit, il fondait ses écoles pour la Bretagne et les colonies françaises. Les demandes bretonnes

étaient alors si nombreuses qu'il ne parvenait pas à les satisfaire toutes. Alors, si on lui demandait des Frères pour d'autres régions, il ne refusait pas ; au contraire il proposait son concours, mais toujours sous la même forme :

"Je ne puis vous donner des Frères : envoyez-moi quelques sujets d'élite, je les formerai à Ploërmel, et de retour chez vous ils seront les prémices d'une œuvre identique nouvelle."

Devant les difficultés, beaucoup hésitaient et renonçaient. Cependant plusieurs rameaux poussèrent et portèrent des fruits : Saint-Paul-Trois-Châteaux, Londres, Auch, et pour finir vers 1850, Tinchebray et la Normandie, alors que le fondateur avait déjà soixante-dix ans. C'est cette dernière branche qui va nous intéresser. Nous verrons que Jean de la Mennais va se donner à plein pour la réussite de cette fondation, il la suivra de près pendant ses premières années et se félicitera de son développement.

Le R. P. Duguey, fondateur des frères normands y adjoignit vers 1854 une congrégation de prêtres : les "prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray". Après quelques années de très bonne entente, les deux branches de la congrégation, en complet désaccord, se séparèrent et après bien des péripéties les Frères demandèrent l'annexion pure et simple à Ploërmel en 1880. Ce sont tous ces événements que nous étudierons à l'aide de documents d'archives.

CHAPITRE I – 1850-1853

LES DÉBUTS D'UNE GRANDE OEUVRE : LE R.P. DUGUEY ET JEAN DE LA MENNAIS

Pour mieux comprendre l'œuvre des Frères de Normandie, commençons par connaître un peu son fondateur, homme de Dieu, qui l'a profondément marquée de son empreinte.

Le fondateur : le Père Charles-Auguste Duguey.

Il naît à la Chapelle-Biche, non loin de Flers-de-l'Orne, le 15 avril 1822. Son père est boulanger, sa mère, Marie Charlotte Hue, ouvrière également, est originaire de Flers. De leur union naissent quatre enfants : Charles-Augustin, l'aîné, puis deux sœurs, et enfin Victor-Désiré qui fut aussi prêtre de Tinchebray. Malheureusement, le 28 janvier 1830 la maman est rappelée à Dieu : son aîné n'avait pas huit ans et le petit Victor, huit mois à peine. Le père élève ses enfants péniblement mais chrétiennement. La vocation sacerdotale de deux de ses fils en est la meilleure preuve.

À l'école de son village, le jeune Charles Duguey donne des signes d'une intelligence et d'une maturité supérieures à son âge, aussi l'enfant est admis au petit séminaire de Sées où il entre en classe de cinquième. Quelques années plus tard, à cause de sa santé délicate, on lui conseille de prendre une année de repos après la philosophie. Il en profite pour accepter une place de surveillant au collège de Mamers. Le poste est difficile, mais il

sait s'imposer à son petit monde. À vingt ans il reprend ses études au grand séminaire, mais comme externe, toujours à cause de sa santé : il se rend alors à ses cours deux fois par jour.

L'abbé Charles Duguey est ordonné prêtre dans la cathédrale de Séez le 5 juin 1846 et reçoit sa nomination de vicaire à Tinchebray sous la direction de l'abbé Gouhier, curé en place depuis trente ans :

"J'ai un vicaire, *écrivait le doyen à l'un de ses amis*, aussi intelligent qu'il est laid : il fera son chemin ; je le crois appelé à de grandes choses."

L'abbé Duguey, comme son curé, est attiré par l'apostolat près des enfants et des jeunes. Mgr Rousselet, qui fut quarante ans évêque de Séez, l'encourage dans cette voie. Il prend pour modèle l'œuvre de Jean-Marie de la Mennais et pense qu'elle conviendrait parfaitement pour les diocèses de Séez, de Bayeux : tous deux près de Tinchebray.

Août 1850 – L'abbé Duguey passe huit jours à Ploërmel.

M. Duguey demande donc à M. de la Mennais de lui envoyer quelques Frères. Celui-ci, toujours à court de sujets, ne peut que refuser. Alors le vicaire normand décide d'aller étudier sur place l'Institut de Ploërmel. De là, il écrit à son curé le 4 août 1850 :

"Je suis à Ploërmel depuis midi [...] J'ai été parfaitement accueilli par le bon M. de la Mennais qui est le vieillard le plus aimable que l'on puisse trouver. Il m'a remis entre les mains ses Règles et ses statuts, et se fait un plaisir de m'entretenir, au moins deux heures tous les jours, de ses affaires et des nôtres. Il veut bien se charger de nous former des jeunes gens si nous voulons lui en envoyer, comme il s'est chargé d'une vingtaine d'Anglais qui lui ont été

adressés par les évêques d'Angleterre, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir de lui qu'il nous donne de ses Frères, attendu qu'il est obsédé de demandes [...]

La maison me paraît bien tenue ; on y est animé d'un bon esprit ; l'enseignement y est, je crois, à la hauteur convenable. Si Sa Grandeur l'a pour agréable, on pourrait donc choisir cette maison comme modèle, et tout en changeant quelque chose à la Règle, la prendre pour base de ce que nous ferions [...] Je reste à Ploërmel jusqu'à jeudi. Ce séjour me fera plus de bien qu'une année de réflexion et d'études spéciales sur la matière [...] M. de la Mennais a dans ce moment-ci 800 Frères et 150 novices¹."

Mais déjà un premier postulant se présente. En effet, l'abbé Duguey n'est reparti pour la Normandie que depuis deux jours, qu'un jeune homme, Victor Guérard, originaire de Saint-Cormier-des-Landes, dans le canton de Tinchebray, demande son admission au postulat de Ploërmel. On lui donne d'abord le nom de F. Enguerrand, qu'il changera plus tard en celui de Louis de Gonzague. Ce sera le premier Frère de Normandie. Il fera sa prise d'habit le 25 mars 1851 à Ploërmel et sera envoyé faire la classe à Malestroit. Le Père lui dira alors :

"Travaille pour les enfants de Malestroit, travaille pour toi, et quand Messieurs Duguey et Foucault auront leur œuvre sur pied, tu iras instruire les petits Normands²."

L'abbé de la Mennais regrette un si court séjour de M. Duguey à Ploërmel. ; il lui écrit le 5 septembre 1850 :

"C'est vraiment dommage et je regrette plus que je ne peux le dire que votre passage à Ploërmel ait été si court – que n'avez-vous

¹ A. PHILIPPE, *Les Frères de Sainte-Marie de Tinchebray*, p. 17. Flers, 1932.

² H. RULON, *Notes diverses*, p. 4. AFIC.

assisté à notre grande et belle retraite ! Elle a été, Dieu merci, on ne peut plus édifiante. – 620 Frères réunis au pied du saint autel, dans un petit coin de la Bretagne, n'est-ce pas un consolant spectacle ? Et quoi de plus propre à vous enflammer du désir de fonder la même œuvre dans votre province ?

Je vous ai raconté nos humbles commencements : vous savez combien ils ont été faibles et environnés d'obstacles. – Eh bien, voyez ce que devient un grain de sénévé quand la rosée du ciel tombe sur lui ! Courage donc, et vite à la besogne !

Ne craignez pas que je vous vole ! je voudrais, au contraire, vous venir en aide : mais, hélas, ma richesse n'est qu'apparente, puisque *je ne pourrai fonder prochainement que 5 établissements nouveaux, tandis qu'on m'en demande 96.*

Je veux vous prouver cependant que les pauvres sont généreux – et volontiers (si vous parvenez à former un noyau de congrégation), je vous rendrai le bon jeune homme de St-Cormier (Victor Guérard) qui est arrivé ici le surlendemain de votre départ. – Il n'a presque rien apporté : par conséquent l'épreuve de sa vocation se fera à mes frais. – Vous aurez seulement à m'indemniser de sa petite pension si cet essai réussit, c'est-à-dire, s'il est jugé propre à l'œuvre : ainsi tous les risques sont pour mon compte.

Permettez-moi de ne vous dire que ce peu de mots – je suis dans les embarras de mes nombreux placements et ces embarras sont d'autant plus pénibles que je ne puis satisfaire tout le monde. – Priez pour le pauvre ignorantin¹ !"

3 octobre 1850 – Les abbés Fouque et Foucault proposent leur service.

De retour à Tinchebray, l'abbé Duguey trouve une aide précieuse chez deux jeunes prêtres : les abbés Fouque et Foucault

¹ *Correspondance Générale*, VI, 288.

que Mgr Rousselet met généreusement à sa disposition. L'évêque lui écrit le 3 octobre :

"La bonté que vous a témoignée M. de la Mennais, les encouragements qu'il vous a donnés, l'intérêt qu'il veut bien prendre à cette œuvre, les facilités qu'il vous offre pour son exécution, me semblent être une indication providentielle pour l'entreprendre sans retard. Le dévouement de nos deux jeunes prêtres à qui Dieu inspire de s'y livrer est un dernier indice qui me touche sensiblement. Prions Dieu de bénir ces faibles efforts et espérons que M. le Curé verra bientôt les fruits de la sainte pensée qui a germé depuis longtemps dans son cœur¹."

M. Fouque part pour la Bretagne dès la fin de novembre muni d'une lettre de Mgr Rousselet disant à M. de la Mennais :

"Ne pouvant obtenir une colonie de vos enfants, je vous envoie les miens pour qu'ils prennent exemple sur les vôtres [...] Je prends la liberté de vous recommander ces jeunes ecclésiastiques comme une des plus chères espérances de mon diocèse²."

L'abbé Foucault le rejoint à Ploërmel dans les premiers jours de janvier 1851, pour un séjour qui durera huit mois. Il peut être intéressant de donner ici quelques éléments de la vie de l'abbé Foucault, que nous trouverons tout au long de cette étude comme bras droit de l'abbé Duguey.

L'abbé Auguste Foucault, né en 1823 à Tinchebray, appartient à une famille de huit enfants. À deux ans il perd sa mère. Devant son grand désir de devenir prêtre, son père l'envoie faire ses études au petit séminaire de Séez. Au sortir de la

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 18.

² H. RULON, *Op. cit.*, p. 4.

philosophie, on lui offre de faire la classe de huitième. Il se plaît beaucoup avec ses bambins, et continue en même temps ses cours de théologie. Il est ordonné prêtre par Mgr Rousselet le 27 mai 1847. Il rencontre souvent le curé et le vicaire au presbytère de Tinchebray. De là lui vient le désir de participer à cette bonne œuvre de l'éducation chrétienne des jeunes. Il sera pratiquement le second fondateur.

Les évêques de Séez et de Bayeux recommandent l'œuvre des petites écoles.

Charles Frédéric Rousselet, évêque de Séez, au clergé et aux fidèles de son diocèse :

"La sollicitude que Dieu a mise dans notre cœur pour le salut des âmes qu'il nous a confiées, nous inspire d'entreprendre la fondation d'un établissement que nous croyons éminemment utile à la Religion et à la Société. Nous voulons parler d'une association de religieux dirigée par des prêtres diocésains, dans le but de procurer à la jeunesse des instituteurs qui lui offriront toutes les garanties d'une excellente instruction et tous les exemples des vertus évangéliques fondées sur les convictions chrétiennes. Le siège de l'établissement sera fixé à Tinchebray, et à mesure que l'accroissement du personnel le permettra, les instituteurs seront envoyés dans les communes qui en feront la demande. L'exécution de ce projet est mise sous la direction immédiate de M. l'abbé Duguey, vicaire de Tinchebray, auquel nous avons déjà adjoint plusieurs prêtres qui se sont montrés empressés de se vouer à cette utile entreprise [...]

Donné à Tinchebray le 9 janvier 1851¹."

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 24.

Quelques semaines auparavant, le 12 décembre 1850, l'évêque de Bayeux écrivait :

"Je ne puis qu'applaudir à l'œuvre si précieuse qu'entreprend M. l'abbé Duguey, sous les auspices de Mgr l'évêque de Séez, et j'invite instamment MM. les curés de mon diocèse à prêter tout leur concours à un établissement dont les enfants de leurs paroisses pourront retirer un grand profit¹."

Le 10 janvier 1851, l'abbé Jean de la Mennais promet son entière collaboration à Mgr Rousselet, évêque de Séez :

"Avant de répondre à la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer Messieurs Fouque et Foucault, j'ai attendu qu'ils fussent l'un et l'autre ici ; or M. Foucault n'est arrivé que ce matin, il ne me paraît pas moins bon, moins aimable que son confrère : j'espère donc que tous les deux se plairont au milieu des ignorantins de Ploërmel, et que leur séjour dans notre maison leur sera utile pour la direction de l'excellente œuvre à laquelle ils ont le désir de se consacrer. Je ne doute pas de leur succès : l'argent ne leur manquera pas et les sujets se présenteront aussitôt qu'il y aura un établissement ouvert pour les recevoir.

Il serait bien à désirer que plusieurs fussent formés ici d'avance ; nous en avons deux² qui vont fort bien, mais deux, c'est bien peu : il faudrait que ces Messieurs en eussent au moins une demi-douzaine pour former leur premier noyau. Malheureusement, je ne puis promettre de leur en donner, car je suis trop pauvre pour être généreux. Il faut donc que les premiers sujets viennent du pays.

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 24-25.

² Les deux sujets en formation sont le F. Louis de Gonzague Guérard, entré en août 1850 et le F. Frédéric-Joseph Delalande, entré à Ploërmel le 17 octobre 1850. Ils furent rejoints, au début de 1851, par les Frères Vincent-Marie Pouchin et Charles-Marie Maucorps. Après quelques mois à Ploërmel, tous regagnèrent Tinchebray, soit avec l'abbé Foucault, en septembre 1851, soit avec M. de la Mennais à la mi-octobre.

Pour moi, je n'ai pas un "morceau" de frère disponible ; j'ai en Bretagne 227 écoles d'un ou plusieurs Frères à soutenir, et tous les jours on m'offre de nouvelles écoles que j'ai la douleur de refuser faute de sujets.

Quoi qu'il en soit, prenons confiance, le maître de la Vigne ne l'abandonnera pas et il y enverra les ouvriers nécessaires pour la cultiver.

Soyez persuadé, Monseigneur, que je rendrai à l'excellent M. Duguey et à ses zélés collaborateurs tous les services que je pourrai leur rendre. Je serai heureux de m'associer à leurs mérites, et de contribuer, suivant mes moyens, à fonder dans votre diocèse une congrégation qui, dans les temps actuels est, je crois, pour la bonne éducation de l'enfance dans les petites villes et dans les campagnes, ce que l'on peut faire de mieux¹."

Nous avons des échos du séjour des deux prêtres normands à Ploërmel en 1850-1851 par une note² de M. Foucault, rédigée en 1862 et adressée au F. Cyprien :

"Bientôt 7 à 8 jeunes Normands sont admis au noviciat de Ploërmel et y reçoivent l'hospitalité la plus franche et les témoignages de la plus cordiale affection.

Deux prêtres, l'un en décembre 1850, l'autre en janvier 1851, sont envoyés de Tinchebray pour se former, sous la direction du Père et profiter de son expérience. Du moment qu'ils sont attendus, il presse leur arrivée. Il voit *l'un* ; à chaque jour il s'impatiente de ne pas voir arriver *l'autre*³. À peine entrés, ils sont tous deux des siens, admis à sa table et dans son intimité.

L'esprit et le savoir du vieillard les étonnent, mais son cœur les subjugué et les rares moments de loisir qu'il accorde à sa santé déjà

¹ C.G., VI, 322.

² Citée par RULON, *Op. cit.*, p. 6.

³ L'abbé de la Mennais parle souvent des deux prêtres normands en les nommant ainsi.

délabrée, leur sont distribués avec privilège. Quelles charmantes causeries ! Quels doux entretiens ! Quelle touchante bonté ! À Dinan, à Saint-Brieuc où l'appellent ses affaires, le bon Père prend tout à tour un de ses prêtres normands pour compagnon de voyage, et s'il y a quelque chose d'édifiant et d'intéressant dans la contrée, comme la fête de Guingamp, de Saint-Malo, etc..., il les y envoie sans leur donner le temps d'exprimer un désir.

Pendant plus de huit mois qu'ils ont eu le bonheur de jouir de son hospitalité, tout a prouvé ce que le cœur du cher Père leur avait dit dès leur entrée : "*Omnia mea tua sunt*", et quand le 26 août il les congédia pour aller commencer l'œuvre en Normandie, il les encouragea, les bénit, et les consola en leur promettant d'aller, malgré ses occupations, son grand âge et ses infirmités, assister à la bénédiction solennelle de la maison qu'il avait puissamment aidé à construire lui-même en envoyant un de ses Frères (F. Fulbert Beaucé) pour reviser le plan et organiser les travaux."

Un établissement à Tinchebray.

Pour la grande œuvre qui se prépare, il faut, en effet, construire à Tinchebray. En 1850-1851, l'abbé Duguey achète les terrains nécessaires aux futures constructions :

"Je viens d'acheter tout près de la ville de Tinchebray, un emplacement qui par sa position et son étendue ne laisse rien à désirer : j'ai une somme suffisante pour le payer. Mais il faut maintenant bâtir une maison considérable..." et il fait largement appel à la générosité publique pour lui venir en aide afin de construire un noviciat de Frères.

Le plan du futur établissement est dressé par le F. Fulbert de Ploërmel. Le 15 avril 1851, l'abbé Duguey écrit à M. de la Mennais :

"Je vous renvoie l'excellent F. Fulbert. Nous l'avons gardé un peu bien longtemps, mais nous avons grand besoin de lui et il a bien employé les quelques jours qu'il a passés à Tinchebray. Je vous remercie du service éminent que vous nous avez rendu en nous prêtant votre architecte. Le F. Fulbert nous a édifiés et aussi bien amusés pendant son trop court séjour à Tinchebray¹."

Le 30 mai 1851, l'abbé Jean de la Mennais encourage l'abbé Duguey :

"J'ai entendu parler avec bien du plaisir de votre bâtisse. D'après ce que le F. Fulbert m'en a rapporté, ce sera très bien et très beau. Je vous en félicite et prie le bon Dieu de bénir de plus en plus ce que vous entreprenez pour sa gloire.

J'ai la douce confiance que les sujets ne vous manqueront pas. Vous en avez déjà cinq qui s'annoncent bien [...] Que vous dirais-je de nos excellents frères et amis Fouque et Foucault. Je les aime à vous rendre jaloux. Ils sont si bons, si pieux, si aimables ! Quand ils quitteront Ploërmel ils laisseront un grand vide. L'abbé Fouque est malheureusement d'une mauvaise santé et son imagination le fatigue quelquefois. Je ne suis pas sans crainte sur son avenir ; il aura besoin de ménagements et d'avoir près de lui quelqu'un en qui il ait, comme il a en moi, pleine confiance. Vous serez pour lui cet homme là et tout ira bien.

Je compte sur votre visite au mois d'août ; mais arrangez-vous mieux que vous ne fîtes l'année dernière et ne vous en allez point à la veille de la mi-août. Il faut que vous assistiez à nos cérémonies et à nos fêtes : elles seront très belles. Nous aurons en 1851, 120 Frères de plus que nous en avons en 1850²."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, AFIC, p. 3.

² C.G., VI, 359.

Deux mois après cette lettre, le 14 juillet 1851, Jean de la Mennais consulte l'abbé Duguey sur une question pratique : faut-il que les postulants normands fassent la prise d'habit à Ploërmel ?

"Je vous écris deux mots fort à la hâte, pour savoir si vous désirez ou non que vos postulants prennent tous le saint habit à la retraite que nous allons faire très prochainement pour les novices. Ils demandent cela avec ardeur et ils y paraissent bien disposés ; mais peut-être serait-il plus prudent d'attendre. Nous, c'est-à-dire Messieurs Fouque, Foucault et moi, nous hésitons, car il y a de bonnes raisons pour et contre. Nous nous en rapportons entièrement à votre décision souveraine.

À quoi pensez-vous de vouloir que je vous prête des Frères ? Il ne me reste pas un "morceau" disponible. Hélas ! je suis un misérable dans tous les sens du mot. Ayez pitié de votre pauvre serviteur et ami¹."

M. Foucault rentra à Tinchebray en fin d'août. Quant à M. Fouque, d'une conscience trop scrupuleuse, il n'avait pu continuer sa collaboration à l'œuvre et se retira.

L'inauguration solennelle de Tinchebray – le 15 octobre 1851.

Le 2 octobre 1851, Mgr Rousselet invite l'abbé de la Mennais à l'inauguration de l'Institution Sainte-Marie de Tinchebray.

"C'est le jeudi 15 de ce mois que s'ouvrira notre établissement de Tinchebray par une bénédiction solennelle à laquelle j'espère que Mgr l'évêque de Bayeux voudra bien présider. Ce jour si vivement désiré ne sera vraiment heureux pour nous que si nous avons le

¹ C.G., VI, 372.

bonheur de vous y voir. J'ai la confiance que vous ne nous refuserez pas cette faveur, qui ne sera pas la moindre de vos bontés. Car nous n'éprouvons pas seulement le besoin de vous exprimer notre reconnaissance de tout ce que votre charité vous a inspiré de bon et d'obligeant à notre égard, mais nous voulons aussi appeler la confiance des familles en leur montrant que notre Communauté est un rejeton de la vôtre, que nous vivons de votre esprit et de votre vie, que nous agissons sous votre impulsion et à votre imitation, qu'à ces titres nous participons aux approbations et aux bénédictions du Saint-Siège, et que nous avons quelque droit à espérer des succès, non pas égaux, mais semblables aux vôtres.

Ces deux sentiments de reconnaissance pour vous, Monsieur l'abbé, et d'intérêt pour une œuvre à laquelle vous voulez bien accorder quelque bienveillance, nous font vivement désirer votre présence. Nous espérons que vous voudrez bien condescendre à nos vœux.

+ Charles-Frédéric, évêque de Séez¹."

Le 12 octobre, le supérieur de Ploërmel écrit au F. Yves Erhel, directeur de l'école de Ducey dans la Manche :

"Je vais me rapprocher de vous, sans aller jusqu'à vous. Je me rends à Tinchebray pour assister à l'ouverture de l'établissement. La cérémonie sera faite mercredi prochain par Messieurs les évêques de Séez et de Bayeux. Je compte être de retour à Ploërmel dans huit jours²."

Le mardi 14, l'abbé de la Mennais tient sa promesse. Il arrive par la diligence de Tinchebray, accompagné du F. Louis de Gonzague, du F. Celse et de deux autres Frères. Le lendemain – jour de la cérémonie – une messe solennelle est célébrée à l'église

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 42.

² C.G., VI, 384.

paroissiale, car les travaux sont bien loin d'être terminés à Sainte-Marie. Au repas, l'abbé Jean émerveille Nos Seigneurs les évêques par son zèle, son esprit et son amabilité. Pour lui montrer sa reconnaissance, Mgr de Séez tint à honneur de le nommer, à cette occasion, chanoine de sa cathédrale. La cérémonie à peine achevée, un jeune adolescent de 19 ans se présente à Tinchebray pour être admis dans la nouvelle société. M. de la Mennais le bénit et M. Duguey reçoit de ses mains son premier candidat : Ismaël Grosse, que nous reverrons sous le nom de F. Emmanuel¹.

Les débuts du noviciat de Tinchebray.

Comme on l'a déjà vu, les quelques sujets envoyés à Ploërmel dans les cinq premiers mois de 1851 pour s'y instruire et se former à la vie religieuse revinrent à Tinchebray en septembre-octobre. Ils assistèrent à la bénédiction de la maison-mère : fête inoubliable pour tous ceux qui en furent témoins. Quoique les nouvelles constructions ne soient pas complètement habitables, deux ou trois salles furent préparées pour les recevoir et faire la classe, et le lendemain de la bénédiction s'ouvrit le noviciat avec dix novices et postulants.

La petite communauté naissante habita provisoirement durant l'hiver 1851-1852 une maison peu spacieuse, tandis que les dix ou quinze postulants et novices logeaient durant la nuit dans un vieux presbytère délabré à un kilomètre de là. Chaque soir les jeunes "moines" s'y rendaient en silence sous la conduite rigide du F. Louis de Gonzague. Il fallait emporter tous les jours la fameuse cruche d'eau pour les soins de propreté. Le mobilier était

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 49.

bien rudimentaire mais la situation s'améliora très tôt, bien que la vie restât très pauvre.

M. Duguey, avec la gracieuse condescendance de M. de la Mennais, avait adopté le costume et l'ensemble des Règles des Frères de l'Instruction Chrétienne, mais il entendait fonder une congrégation indépendante qui vivrait de son esprit et de ses méthodes personnelles : les *Frères de Sainte-Marie de Tinchebray*¹.

1851 – L'école paroissiale des Frères, ébauche du futur collège.

Le 2 novembre 1851 s'ouvrit l'école des Frères dans les bâtiments nouveaux. On comptait sept pensionnaires et une cinquantaine d'externes. La jeunesse recevait l'enseignement de M. Duguey et de l'abbé Foucault qui porta bientôt le nom de Père Directeur et qui resta vraiment l'âme de cette petite école paroissiale qu'il devait transformer en collège. Les deux prêtres ne pouvaient suffire à la tâche : le F. Frédéric-Marie se vit confier la première classe, le F. Celse la seconde et le F. Louis de Gonzague s'occupait des débutants.

M. de la Mennais avait en effet prêté un de ses Frères, le F. Celse. M. Duguey écrit au supérieur de Ploërmel le 6 novembre :

"Le F. Celse est arrivé le 31. Je pense qu'il s'accoutumera bien avec nous, et j'espère qu'il fera notre affaire pour la seconde classe²."

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 49-51.

² H. RULON, *Op. cit.*, p. 5.

Comme il fallait s'y attendre, les épreuves ne manquèrent pas, mais l'œuvre prospérait : en fin 1851 on comptait environ 18 novices et postulants, 12 pensionnaires ou demi-pensionnaires et plus de 100 externes. Malheureusement, chaque jour, il fallait se rendre à l'église paroissiale pour les offices. Pour éviter ces déplacements journaliers, on emménagea rapidement un oratoire au premier étage. Il fut solennellement inauguré à Noël 1851.

L'abbé de la Mennais s'intéresse beaucoup aux progrès de l'œuvre. Il se plaint du manque de nouvelles et écrit le 6 janvier 1852 à l'abbé Duguey :

"Il était temps que votre lettre arrivât : je commençais à gronder et à m'inquiéter de ne pas recevoir de vos nouvelles. Dieu merci, celles que vous me donnez sont fort bonnes et je me joins à vous pour remercier le bon Dieu de toutes les bénédictions qu'il daigne répandre sur votre maison naissante. Votre grain de sénevé ne tardera pas à devenir un grand arbre.

Déjà 15 novices, c'est fort beau pour commencer ! L'essentiel n'est pas d'avoir beaucoup de sujets, mais qu'ils soient bons, tels par exemple que le F. Enguerrand, votre Louis de Gonzague.

Je suis fort aise d'apprendre que le F. Dioscoride a pris l'habit : je lui crois une véritable vocation – Ne m'oubliez pas auprès de lui et des Frères Frédéric, Charles-Marie et Jean-Marie – Je demande à chacun d'eux, pour mes étrennes, cinq *Ave Maria*.

Quant au F. Celse, j'ai reçu une excellente petite lettre de lui, et je lui ai répondu immédiatement : j'ai peur que vous ne le gâtiez par trop de complaisance ou d'indulgence.

Ici tout marche comme à l'ordinaire : nous nous plaignons cependant que ce ne soit plus comme lorsque nous avions au milieu de nous, *l'un et l'autre*. Tous les jours leur absence se fait péniblement sentir : mais ainsi va, ou plutôt s'en va la vie, chargée

de douleurs et de regrets. Dites à *l'autre*¹ qui est près de vous que je l'aime toujours bien : il s'en doute déjà, je pense !

Au moment où je vous écris, nous sommes 325 habitants, maîtres, pensionnaires, novices et Frères de toutes sortes, dans la maison de Ploërmel. Vous voyez qu'évidemment elle est trop petite – De grâce, envoyez-moi la vôtre ou, au moins, la moitié de la vôtre, par le retour du courrier – Je paierai les frais d'emballage et de port²."

Un mois après, l'abbé de la Mennais donne des nouvelles d'un peu partout à l'abbé Foucault :

"Il me tardait de recevoir une lettre de vous – correspondre, c'est encore causer, et assurément converser avec *l'autre* est un de mes plus doux plaisirs. Où est le temps où j'avais cette satisfaction deux fois par jour au moins ? Hélas, cet heureux temps est passé, et il a été trop court !

Quand je saurai l'époque où aura lieu à Rennes l'examen pour les instituteurs primaires, je vous le marquerai. La commission est la même que l'année dernière à Rennes, vous n'en trouverez nulle part une meilleure : il faut que le F. Dioscoride se prépare à bien répondre, spécialement sur la religion et sur l'histoire sainte. Il descendra au Thabor, et il y trouvera le F. Julien qui lui servira de mentor³.

Les postulants continuent de nous arriver – notre maison compte 335 habitants, sans parler des souris et des puces – La vôtre n'est pas mal peuplée non plus, et j'espère que le bon Dieu ne cessera de la bénir – mais ne vous laissez pas non plus de travailler à une œuvre si sainte et si belle. Cependant, vous avez trop d'ouvrage, et je serai heureux d'apprendre que le jeune ecclésiastique qu'on vous annonce s'est adjoint à vous. Soyez une vraie trinité, c'est-à-dire

¹ L'abbé Foucault.

² C.G., VI, 400.

³ Le F. Dioscoride fut reçu à son examen.

trois personnes n'en faisant qu'une – c'est là l'essentiel pour le succès de l'œuvre et pour votre bonheur.

Je suis bien aise que les Frères de Vire¹ aient été vous voir, et que tout se soit bien passé. – Il n'y a rien de plus pitoyable comme les rivalités entre les communautés et malheureusement il n'y a rien de plus ordinaire.

Très souvent ici, vous êtes sur le tapis : on me demande : est-ce que *l'autre* n'écrit point – Quand le verrons-nous ? – Je puis maintenant répondre affirmativement à la première question ; mais, hélas, je ne puis encore répondre à la seconde – je serai plus heureux à l'époque des vacances, n'est-ce pas² ?"

En mai 1852, Jean de la Mennais s'excuse de son long silence et il se fait plus pressant près de l'abbé Foucault :

"On vous attend à Ploërmel !

Mais enfin, cependant, quoi donc ? Vraiment, il faut en convenir (quoiqu'il m'en coûte) je suis sans excuse ! N'avoir pas répondu le 22 mai à votre si bonne lettre du 15 avril, c'est abominable, impardonnable, inconcevable, etc. Je suis à genoux et j'implore votre miséricorde, tout en me reconnaissant indigne. Vous avez droit d'être sévère – soyez indulgent – et je vous dirai comme le petit enfant coupable à son père justement irrité : "papa, je ne le ferai plus, embrassez-moi."

Votre première cérémonie de prise d'habit, présidée par Monseigneur, a dû être bien touchante. Que n'étais-je là ? J'aurais pleuré de joie et d'espérance, en voyant ce que vous avez fait dans si peu de temps, et en songeant à l'avenir !

[Suivent trois longs paragraphes sur le développement de l'œuvre d'Angleterre.]

¹ Il s'agit de quatre Frères des Écoles Chrétiennes.

² C.G., VI, 409.

Ah ça, Messieurs de Tinchebray, n'oubliez pas votre promesse de venir me voir dans les prochaines vacances : à votre arrivée nous sonnerons nos cinq cloches, et déjà le cœur me bat, quand je songe que dans deux mois et quelques jours, au plus tard, nous nous promènerons bras dessus bras dessous dans les belles allées de notre enclos. Je conjure vos Seigneuries de s'arranger de manière à faire plus qu'une apparition¹ !"

Difficulté de la reconnaissance légale de Tinchebray – Ploërmel prend le relais !

L'abbé Duguey essaye vainement d'obtenir la reconnaissance légale de son nouvel Institut. Il en écrit au supérieur de Ploërmel qui lui répond le 19 janvier 1852 :

"Pour obtenir l'approbation de mon Institut, je n'adressai pas nos Règles *in extenso* au Ministre, et sous le nom de Statuts je ne mis rien de plus que la déclaration du but que nous nous proposons et des conditions dans lesquelles nos Frères s'établissaient dans les communes. On ne m'en demanda pas davantage. Je vous engage à suivre la même marche. Ne vous engagez pas dans de longues explications. Dites que vous adoptez les Règles d'une congrégation déjà reconnue : cela doit suffire, surtout en ayant soin de rappeler les conditions de nos écoles²."

On fit remarquer à Tinchebray que l'œuvre était trop récente pour recevoir la reconnaissance légale. Le supérieur suppléa à cette lacune : M. de la Mennais, puis plus tard le F. Cyprien, consentit à inscrire les noms des Frères de Sainte-Marie sur ses listes officielles, afin de leur faciliter, par l'engagement décennal, pris dans des conditions régulières, l'exemption du service

¹ C.G., VI, 440.

² C.G., VI, 404.

militaire. Mais il exigea que les Frères de Tinchebray viennent, à leur vingtième année, signer personnellement à Ploërmel leur engagement d'instituteur :

"Je suis tout prêt à présenter vos jeunes gens comme miens pour l'exemption du service militaire. Mais il est indispensable qu'ils signent leurs engagements devant le Maire de Ploërmel comme tous mes autres novices, et que cet engagement soit accepté par M. le Recteur de l'Académie du Morbihan. Sans cela nous nous exposerions à des difficultés dont nous ne pourrions peut-être pas nous tirer. C'est un risque qu'il n'est pas prudent de courir. Envoyez-moi donc sans tarder vos soldats en herbe. Pendant qu'ils seront ici on leur tracera la marche à suivre pour régulariser le consentement de leurs parents, lequel doit être joint à leur acte d'engagement légal. Je serai heureux d'embrasser vos chers enfants, et vous me permettrez bien de les traiter en grand papa.

Je désire que tous et chacun de vos collaborateurs fassent un pèlerinage à Ploërmel dans le courant de l'été prochain. Vous ne manquerez pas de dire à *l'autre* de les accompagner, n'est-ce pas¹ ?"

Chaque année donc, la diligence partait de Tinchebray, gagnait Fougères, atteignait Rennes le lendemain, et finalement arrivait à Ploërmel à la fin du troisième jour. À l'aller comme au retour, le voyage s'effectuait plein d'entrain. Deux fois le Père Directeur, l'abbé Foucault, accompagna les jeunes conscrits.

Une quinzaine d'années plus tard, on refit un dossier de demande de reconnaissance légale. Il disparut malheureusement à Paris dans l'incendie du Conseil d'État lors de la Commune. Ce qui posera de très gros problèmes en 1880 – car la Congrégation

¹ C.G., VI, 464.

n'était pas officiellement reconnue – et accéléra la fusion avec Ploërmel.

D'ailleurs, les difficultés administratives ne manquent pas et, de Ploërmel, M. de la Mennais écrit à l'abbé Foucault, le 23 septembre 1852 :

"Je me pique d'honneur ; vous êtes exact à m'écrire : je le suis à vous répondre ; mais je n'ai pas grand mérite à cela, car j'ai vraiment besoin de vous dire combien je suis heureux d'espérer que vous aurez à combattre votre administration nouvelle. C'est un bon signe, ça ! puisque le diable vous montre ses cornes enflammées, apparemment qu'il sait bien que vous êtes appelé à lui faire beaucoup de mal : je vous en félicite. Le dit Sieur n'est pas non plus de mes amis. Journallement il me donne des preuves de son mauvais vouloir. J'en bénis Dieu : faites comme moi et ne soyez pas ingrat.

Les procédés de Monseigneur de Bayeux à votre égard sont admirables : il vous tarde sans doute de lui témoigner votre reconnaissance en fondant quelques bonnes écoles dans son diocèse.

Mille amitiés tendrissimes à notre cher et si bon abbé Duguey – tendrissime, mot nouveau, créé par moi, pour lui et pour vous. Il n'est pas encore dans le dictionnaire, mais je l'ai trouvé dans mon cœur, et voilà ! *Dixi'*."

¹ C.G., VI, 464.

CHAPITRE 2 – 1853-1877

FONDATION DES PÈRES DE TINCHEBRAY : LE R.P. DUGUEY SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

Les premiers Pères (1854-1857).

Pour la conduite de son nouveau collège Sainte-Marie, l'abbé Duguey trouvait des aides dans le clergé diocésain. Très vite, il résolut d'adjoindre à la communauté des Frères une seconde Congrégation dite des "Pères de Sainte-Marie de Tinchebray". Ce projet se réalisa officieusement le 21 août 1854. En effet, ce jour-là, avant l'arrivée des Frères pour la retraite, les abbés Foucault, Arnoulin, Giroux et Tillier prononcèrent leurs premiers vœux entre les mains du Supérieur.

Le 22 août 1857, l'Association des Pères se constituait officiellement en Congrégation. Trois d'entre eux firent leur profession perpétuelle. Ce fut pour tout Sainte-Marie un jour de joie avec une prise d'habit de dix novices Frères. Cinq autres prononçaient leurs premiers vœux et trois leurs vœux perpétuels : Frères Louis de Gonzague, Dioscoride et Alphonse.

L'Institut des Pères commençait brillamment. L'Institut des Frères comptait 51 profès. Tout semblait au beau fixe, écrit A. Philippe¹.

¹ *Op. cit.*, p. 72-73.

Le F. Augustin a écrit des souvenirs sur les premiers Pères, à partir de 1854 :

"Le premier profès a été le P. Foucault, qui fut ensuite Directeur des Frères, sous l'autorité du P. Duguey qui se réservait la haute direction. Le second fut le P. Arnoulin ; celui-ci faisait aussi le chant aux Frères et aux élèves ainsi que les mathématiques. Le P. Surbled était économe, mais faisait aussi la classe aux élèves. Les Pères Tellier et Hamon recueillaient les souscriptions pour les constructions. Le premier fit aussi la classe aux Frères ; il succéda au P. Surbled comme économe.

Le P. Giroux avait été renvoyé du noviciat des Jésuites pour cause de santé. Dès son arrivée il fut maître des novices. Le P. Giroux travailla avec un zèle incroyable à sa perfection et à celle des Pères et des Frères. Il avait une dévotion spéciale à Notre-Dame de la Bonne Mort et à saint Joseph. Il mourut le 20 mars 1870.

Le P. Déséchallier lui succéda et s'est acquitté de sa charge à l'édification de tous. En 1874, le F. Stanislas l'aida et, un an après, lui succéda comme maître des novices. Ce bon Frère, n'écouterant que son zèle, s'épuisa à la tâche¹."

Mais il faut toujours construire.

Pour achever la construction des bâtiments de Sainte-Marie de Tinchebray, il y avait toujours l'œuvre de la "Souscription", dont s'occupait le P. Hamon. Celui-ci frappait à toutes les portes : riches et pauvres, évêques et cardinaux, ducs et comtesses, etc. L'empereur Napoléon III, les maréchaux de Saint-Arnaud et Canrobert, le ministre Guizot, Thiers, Louis Veillot et même l'ambassadeur de Turquie se firent souscripteurs et, dans un

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 8.

voyage à Rome, le P. Hamon se fit recommander par le pape Pie IX.

Pour les constructions de Tinchebray, le F. Fulbert était parfois appelé à l'aide. M. de la Mennais écrit le 28 février 1853 à l'abbé Duguey :

"L'absence de Ploërmel du F. Fulbert nous gênera horriblement car nos travaux ont commencé et nous ne pouvons les interrompre. Cependant, pour vous, qu'est-ce qu'on ne ferait pas ? Le F. Fulbert partira donc pour Tinchebray ce soir et arrivera chez vous presque en même temps que ma lettre. Mais j'exige absolument que vous ne le gardiez pas plus de trois jours ; m'entendez-vous bien ? Trois jours, c'est-à-dire 72 heures, pas une minute de plus. Je suppose que vous êtes honnête homme quoique Normand¹ !"

Peu à peu, le nombre des souscripteurs diminuant, le P. Duguey conçoit l'idée géniale d'exercer la propagande par l'image et de susciter dans la France entière une souscription à cinquante centimes, contre une image de la Vierge bénissant des enfants, avec cette inscription : "Noviciat des Frères instituteurs de Sainte-Marie : fondé par NN.SS. les évêques de Séez et de Bayeux."

En 1858 cette humble souscription produisit près de 50000 francs. Et en même temps les vocations affluaient. Cette même année, dix-neuf jeunes gens frappèrent à la porte du noviciat ! Ces quêtes et souscriptions attirèrent l'attention des autorités et le 30 avril 1863, le préfet de l'Orne écrit au Ministre :

"Suivant les instructions contenues dans la lettre de Votre Excellence en date du 17 de ce mois, je me suis empressé de

¹ C.G., VII, 34.

mander devant moi M. l'abbé Duguey et lui intimer la défense de continuer ses quêtes et ses propagandes dans le but de recueillir des souscriptions en faveur de sa maison.

Il m'a déclaré que son seul moyen de propagande avait consisté jusqu'à ce jour dans l'envoi par la poste de bulletins de souscriptions, adressés aux personnes connues pour leur piété et qu'il n'avait pas cru en agissant ainsi se mettre en dehors de la loi et qu'il était prêt à y renoncer.

Cet Institut, fondé après les mauvais jours de 1848, pour contrebalancer l'influence fatale de la direction donnée à cette époque aux institutions laïques a grandi sous le patronage des autorités civiles et ecclésiastiques des deux départements de l'Orne et du Calvados : il jouit aujourd'hui d'une extrême popularité. Les frais de premier établissement ne s'élèvent pas à moins de 500000 F. et ont été payés par les ressources de la charité. Le nombre des Frères s'élève à 100 environ et ils ont trente communautés dans les départements de l'Orne et du Calvados ; la confiance de la population leur est acquise.

Cet Institut a sollicité la reconnaissance légale. Je crois qu'il est appelé à rendre des services et que la seule concurrence qu'il soit à même de faire aux écoles laïques est celle d'une sage et légitime émulation¹."

Les premières fondations d'écoles.

Le Préfet parle d'une centaine de Frères en 1863. En effet, avec la collaboration d'hommes de valeur, le nouvel Institut se développe assez rapidement et les fondations d'écoles se multiplient au cours des années :

- 1852 : Briouze (61), première école fondée par Tinchebray,
- 1853 : Villiers-le-Sec (14) dans le Calvados,

¹ Arch. Nat., F 17 474.

- 1854 : Collège de Pont-L'Évêque (14), Vaux-sur-Seulles (14), Domfront (61), Collège de Vimoutiers (61),
- 1855 : Mortrée (61), petit séminaire de Séez (61), petit séminaire La Ferté-Macé (61)
- 1857 : Orbec (14),
- 1858 : Creully (14), Vimoutiers (61), petit séminaire de Vire (14), petit séminaire d'Écouis (27)
- 1860 : St-Germain de Tallevende (14), Livarot (14), St-Mars d'Égrenne (61),
- 1861 : Saint-Michel de Feins (53),
- 1864 : Aumale (76),
- 1865 : Gournay (76),
- 1866 : Mondaye (14),
- 1867 : Caen (Maladrerie).

Il faut remarquer que les Frères normands – comme ceux du Midi – ne furent jamais placés seuls dans les presbytères comme en Bretagne. D'autre part ils étaient souvent chargés des classes primaires dans les petits séminaires et les collèges ecclésiastiques, ce qui était moins onéreux que la mise en ménage, et n'exigeait pas de diplôme !

Le généralat du R.P. Duguey.

Tout en acceptant d'être une émanation vivante de Ploërmel, le P. Duguey, supérieur général, entendait constituer une œuvre personnelle et la perfectionnait chaque année. Il apportait des articles nouveaux et des observations restrictives qu'il inscrivait sur un gros cahier rouge. Dans leurs écoles, les Frères de Sainte-Marie avaient bien l'exemplaire officiel des Règles de Ploërmel qu'on devait lire chaque trimestre, mais les Frères directeurs étaient tenus de rappeler les additions qui se trouvaient inscrites dans ce cahier rouge du P. Duguey.

L'un des plus grands changements avait été celui des vœux de religion. À Ploërmel on ne faisait que le vœu public d'obéissance. À Tinchebray on prononçait publiquement les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Nous en reparlerons.

Durant les vacances, les Frères se retrouvaient pendant un mois à Sainte-Marie, autant par obéissance à la Règle que par le désir de se revoir. Le Père supérieur donnait deux ou trois conférences par semaine sur la vie religieuse et les commentaires de la Règle. Il montrait à ses fils les sublinités de leur vocation et leur en découvrait également toutes les difficultés ; et pour qu'ils n'aient pas trop de déceptions dans l'avenir, il les formait énergiquement et voulait des âmes fortement trempées.

De l'avis de tous ceux qui l'ont connu, le P. Duguey gouvernait son Institut avec un grand dévouement, mais aussi avec sévérité. Austère pour lui-même, il prêchait d'exemple. Il reconnut plus tard qu'il avait parfois exagéré, que les forces humaines étaient nécessairement limitées.

Dans une lettre de direction il écrit :

"Mon cher Frère, pour se corriger de ses défauts, il faut d'abord le vouloir énergiquement ; il faut ensuite ne pas compter sur ses propres forces, mais uniquement sur la grâce de Dieu et solliciter cette grâce par une prière humble, fervente et persévérante. Employez ces moyens et vous verrez qu'ils vous réussiront."

Vers 1872-1877 – Concorde difficile entre Pères et Frères.

Après des années d'union sans nuage, surgissent de grosses difficultés entre Pères et Frères de Tinchebray :

"L'adjonction d'une communauté de prêtres-religieux était dès le principe en 1851 dans l'esprit du Fondateur. Ce ferme dessein fut réalisé en 1854, au grand contentement des Frères [...] Cette satisfaction persista pendant une quinzaine d'années. Les Frères se recrutaient alors assez facilement et ils applaudissaient, comme étant un appui et une garantie d'avenir de leur communauté, au développement de la communauté des Pères.

Il y avait alors cordialité fraternelle et estime réciproque entre les deux éléments, malgré des différences notables entre les deux Règles. La plus sensible concernait la vie matérielle : la différence dans le régime alimentaire. Le service de table des Pères était plus confortable que celui des Frères. Pendant longtemps, ce régime plus austère fut accepté par les premiers Frères qui avaient un excellent esprit religieux. Peu à peu, parmi les nouveaux venus, la ferveur des débuts diminua et ils écoutèrent davantage les réclamations de la nature humaine.

Les supérieurs essayaient de prévenir une crise qu'ils redoutaient de voir se produire entre les deux éléments de l'Institut, les Pères et les Frères.

Il convient d'ajouter que l'union dans une maison ou une œuvre de deux éléments de formation différente est toujours très difficile. Les études plus étendues des Pères, leur formation morale plus développée, les mettaient par la force des choses, sans même invoquer le caractère sacerdotal, au-dessus des simples religieux non prêtres (je parle de l'ensemble et non au point de vue individuel).

Que l'union des cœurs n'en souffre pas trop, quand les emplois sont bien distincts, comme elle existe chez les Jésuites et ailleurs, je le conçois. Mais quand les obédiences sont de même nature, comme dans une congrégation enseignante, il est difficile que la nature humaine repousse longtemps les tentations que souffle le démon de

l'envie. Cette tendance regrettable commença de se manifester surtout à Flers¹."

Mgr Laveille, dans sa biographie de Jean-Marie de la Mennais, remarque :

"La Société des Pères de Sainte-Marie, devenue prospère, vivant sous le même toit que celle des Frères, imposait peu à peu à celle-ci ses usages et son esprit. Une absorption lente mais sûre se préparait. On s'acheminait à faire des religieux instituteurs les Frères convers de la congrégation ecclésiastique. Mais cette idée ne ralliait pas tous les suffrages de l'humble Institut. Plusieurs membres souhaitaient de lui voir garder son caractère de congrégation homogène²."

Vues différentes des deux supérieurs.

Le P. Foucault, Directeur des Frères, qui n'était pas le supérieur général, disait au P. Legemble, le 14 février 1872 :

"Il est bien difficile de fondre deux communautés dans un même Institut. On fait des comparaisons, la jalousie naît et on récrimine."

Personnellement, il désirait une réforme qui rapprocherait les deux Règles ; mais il rencontrait une disposition contraire dans le R.P. Supérieur, le P. Duguey.

Le développement considérable du pensionnat avait peu à peu relégué au second plan le noviciat des Frères. En 1875, le F. Stanislas – devenu directeur du noviciat - dénonçait dans un mémoire les envahissements du pensionnat et certains Frères

¹ P. LEGEMBLE, *Historique*, III, p. 1. Arch. des Pères de Tinchebray.

² A. LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais* (1780-1860), t. II, p. 547.

allèrent jusqu'à incriminer le supérieur général d'avoir sacrifié le noviciat des Frères à l'œuvre des Pères. Ils rappelaient que les souscriptions pour les constructions avaient été faites pour un noviciat de Frères !

À cela, le R. P. Duguey répondait qu'au point de vue spirituel, l'humilité et même l'humiliation sont la base d'un véritable esprit religieux et que la Règle de Ploërmel – donc la leur – astreignait les postulants à des travaux manuels. D'ailleurs l'économie de main d'œuvre ainsi réalisée assurait l'entretien du noviciat, car l'œuvre des Frères n'avait que des ressources restreintes et avait besoin pour vivre des profits du pensionnat.

Par suite de la déconsidération des Frères et du malaise qu'elle provoquait, plusieurs Frères avaient quitté l'Institut pour faire des études classiques. Pour enrayer le mouvement, le fondateur obtint des évêques de Séez, de Bayeux et d'Évreux la déclaration publique qu'ils ne recevraient point dans leur clergé les anciens Frères de Tinchebray qui demanderaient à y être incorporés.

Les meilleurs sujets parmi les Frères cherchaient donc le moyen de relever leur prestige et la vitalité de leur noviciat. Et c'est sans aucun doute sur leurs observations jugées très justes que les supérieurs appelèrent en 1874 le F. Stanislas à la direction des novices et confièrent à des Frères les chaires de français, y compris celles du Cours Supérieur à l'Institution de Tinchebray

Discussions à propos de la Règle.

La question du régime de table soulevait les réclamations d'un plus grand nombre, et le P. Foucault appela avec instance, de

ce côté, l'attention du supérieur général. De leurs conversations sortit vers 1874 la "Direction" suivante :

"Maintenir le principe de deux Règles distinctes pour les deux congrégations. Ne rien accorder aux Frères qui soit en opposition avec la Règle de Ploërmel et qui autorise à dire que nous abandonnons cette Règle. Cette réserve faite, rapprocher le plus possible le régime des Frères de celui des Pères¹."

Le P. Foucault remarque ensuite :

"Pour réaliser l'égalité absolue entre les Pères et les Frères pour la table, il faudrait avoir en chaque poste un cuisinier, Frère ou domestique, ce qui serait une cause nouvelle d'aggravation des dépenses et de ruine.

Je conseille que, dans les pensionnats où les Frères et les Pères sont employés simultanément, le service de table soit le même pour tous, sauf aux Frères à respecter, par l'abstention personnelle, leur Règle qui défend l'usage de la pâtisserie, du café, etc."

En terminant, le P. Foucault proposait cette interprétation d'un certain article 5 de la Règle de Bretagne qui défendait de jamais acheter de fruits :

"Je croirais utile d'expliquer ce "jamais" dans ce sens qu'il s'agit de primeurs ou de fruits plus chers comme fraises, pêches, abricots, et autres moins communs."

De même pour la défense "de servir des confitures ou sucreries", on pourrait n'y pas comprendre les compotes et confitures communes, et aussi les figues et les raisins, qui seraient permis par le nouveau coutumier – "les jours de fête."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 12.

"On voit par ces petits détails combien la Règle des Frères de Bretagne était vraiment sévère et minutieuse et combien le P. Foucault, dans sa largeur d'idées, était disposé à l'adoucir¹."

Notons en passant, dans un tout autre domaine, qu'il y eut en 1876 à Tinchebray de grandes fêtes pour le jubilé d'argent de la maison. On oublia d'inviter les Frères du Noviciat ²!

La mauvaise santé du P. Duguey.

"Dès 1876 la santé du R.P. Duguey déclinait chaque jour : il était menacé de congestion ou de paralysie. La communauté des Frères n'était plus gouvernée, avec un dévouement inlassable, que par le P. Foucault qui voyait mieux que personne la situation critique de l'œuvre. Confident des Pères et des Frères, il prévoyait à bref délai la division susceptible de se glisser dans les rangs. Dès ce moment, il essaie d'atténuer la crise menaçante qui s'annonçait. Il presse le fondateur de faire une nouvelle tentative près de l'Évêché de Séez pour faire approuver les Constitutions : en effet, après 20 ans, elles n'étaient pas au point et n'avaient aucune stabilité. Mais, pour le moment, l'évêque n'approuva pas ce projet³.

" Le 12 février 1877, survint le décès du R.P. Duguey. Le P. Foucault se trouvait alors à Ploërmel :

"De plus en plus préoccupé de la situation incertaine, *écrit le P. Legemble*, le P. Foucault s'oriente du côté de Ploërmel, soit qu'il y cherche des conseils, soit, ce qui est plus probable, qu'il désire sonder le terrain en prévision d'une annexion possible. Il part dans la première semaine de février 1877⁴."

¹ Id., p. 12.

² A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 115.

³ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 115.

⁴ *Op. cit.*, p. 22.

"Pendant ce séjour, le 9 février 1877, le R. P. Duguey tombe soudainement victime d'une attaque d'apoplexie, au milieu de la récréation du midi qu'il prenait en compagnie des Pères. Le médecin appelé en hâte ne dissimula pas la situation grave du malade qui reçut l'extrême-onction. Malgré sa diligence, le P. Foucault ne put rentrer de Ploërmel que le lundi matin 12 février. Le soir même, vers 10 heures^{1/2}, le Fondateur de Sainte-Marie, après avoir recouvré sa connaissance, rendait à Dieu son âme forte et vigoureuse : il était dans sa cinquante-cinquième année¹."

Suite à ce décès, Mgr Rousselet écrit une longue lettre à son clergé. Tirons-en ce court extrait :

"Messieurs et chers collaborateurs, la mort du T.R.P. Duguey, fondateur et supérieur de Sainte-Marie de Tinchebray, nous impose le douloureux devoir de payer à la mémoire de ce saint prêtre le tribut de reconnaissance que nous lui devons pour le bien qu'il a fait parmi nous, et en particulier pour l'œuvre si utile dont son zèle, sur notre désir, a doté le diocèse [...] Si pure et si bien remplie qu'ait été sa vie, vous voudrez bien, Messieurs et chers confrères, joindre vos prières aux nôtres, afin que Dieu lui ouvre, tout de suite, les portes de la bienheureuse éternité – Charles Frédéric, évêque de Séez²."

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 118.

² Id., *Op. cit.*, p. 119.

CHAPITRE 3

LE R.P. FOUCAULT, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

6 avril 1877 – Le P. Foucault est élu Supérieur Général des Pères et des Frères.

Le bon P. Foucault a toujours été très aimé. Il fut élu Supérieur Général par 31 suffrages sur 32 votants : 16 Pères et 16 Frères, tous de vœux perpétuels.

On l'a vu, jusqu'à la mort du P. Duguey, Pères et Frères cohabitèrent pour le mieux sous la conduite du Fondateur. Mais les tensions se ravivèrent vite dès le début du généralat du P. Foucault. Ce fut à lui de résoudre cet épineux problème, et les difficultés ne lui manquèrent pas de tout côté !

Il est intéressant de relire les souvenirs du Frère Charles Maucorps :

"Pendant près de 20 ans, Pères et Frères vécurent en bonne intelligence, les relations étaient aimables et tout semblait marcher pour le mieux. Peu à peu, malheureusement, il s'établit entre les deux éléments un certain malaise. À la mort du P. Duguey en 1877, tous les Frères furent mis au courant de la situation. Les jeunes Pères, surtout, étaient très attaqués : à cause de leur dignité sacerdotale, ces jeunes Pères semblaient regarder les petits Frères comme de tout petits dignitaires à côté d'eux. Cependant il paraît exagéré de dire que les Pères ne regardaient plus les Frères que comme de simples convers¹ ou même des domestiques¹."

¹ F. Charles Maucorps, *Souvenirs*. AFIC.

Le P. Legemble fait aussi part de ses impressions :

"L'évêque de Séez avait annoncé sa visite pour le mercredi de Pâques. Les Frères étaient en pleine effervescence. Dès le lundi, à l'arrivée des Frères de paroisse, les groupes se forment, on parle avec animation ; on s'agite extrêmement. Les ultras prennent pour devise : "la séparation ou la mort" ; les modérés préfèrent un gouvernement mixte dans l'union au moins temporaire ; les bons vieux, nombreux parmi les Frères de travail surtout, désirent ne rien changer à l'ancien état de choses.

Le mardi, un ardent me dit : "Nous sommes d'accord pour la séparation immédiate, avec cette clause que le P. Foucault reste exclusivement avec les Pères dont il devient le Supérieur¹."

Le problème a donc trois solutions : 1°- garder le statu quo. Beaucoup de Frères anciens y sont favorables. 2°- séparation entre Pères et Frères, ceux-ci restant congrégation diocésaine normande. 3°- union complète de la congrégation des Frères de Sainte-Marie avec celle de Ploërmel. C'était, semble-t-il, l'idée du P. Foucault.

En avril 1878, Monseigneur Rousselet, très âgé, se prononce finalement pour la séparation :

"J'aurais préféré la fusion des deux éléments (Pères et Frères) et je regrette vivement qu'elle ne s'opère pas dans les esprits et les cœurs. Mais les choses étant telles, *j'accède à la séparation*. Je ne pourrais cependant autoriser un remède qui tuerait le malade, un arrangement qui ruinerait les deux branches ; il faut donc que vous vous entendiez préalablement sur le partage des biens meubles et

¹ *Op. cit.*, p. 46.

immeubles ; puis qu'il me soit démontré que, le partage fait, il y a possibilité de vivre pour les deux éléments¹."

Quant à la fusion avec Ploërmel, l'évêque n'en parle pas. En conséquence, au début de mai 1878, le P. Foucault consulte Pères et Frères et reçoit carte blanche pour régler le problème de la séparation des biens. Mais la chose ne sera pas aisée.

Le P. Foucault propose à l'évêque de Séez la séparation des biens. 28 mai 1878.

"Bases de l'arrangement proposé à Mgr Rousselet, évêque de Séez, pour la cessation de communauté de vie et d'intérêt existant actuellement entre les Pères et les Frères de Tinchebray :

1°- Les Pères et les Frères vivront, à partir du 23 août prochain, de leur vie propre, de leurs intérêts propres et de leur administration personnelle.

2°- Le P. Foucault continuera d'être le Supérieur des deux éléments séparés.

3°- Les droits aux biens meubles et immeubles sont établis égaux de part et d'autre et le partage sera par moitié.[...]

5°- Sainte-Marie de Tinchebray restera pendant vingt ans au moins, si les Frères le désirent – mais à titre de location – le siège de leur administration, de leur noviciat et de leur repos pendant les vacances.

6°- À la Congrégation des Pères est faite l'affectation de la maison de Tinchebray et de la propriété de Fresnes, qui sert de maison de campagne.

7°- À la Congrégation des Frères est faite l'affectation de la propriété de Flers."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 15.

Le 10 juin 1878, le P. Foucault met au courant également l'évêque de Bayeux, en ces termes :

"Voici la situation telle qu'on me l'a transmise :

1°- Congrégation composée de deux éléments, vivant dans le début, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, d'après une Règle et des usages différents.

2°- Demande de séparation à la mort du Fondateur de la part d'un des éléments, demande qui a rendu l'union, déjà auparavant très compromise, moralement impraticable. De là, nécessité de la séparation et par suite du partage des biens.

On a objecté (au plan de partage) que les donateurs n'ont vu que les Frères en souscrivant, que les Pères se sont introduits subrepticement dans l'œuvre des Frères et au détriment de l'œuvre première, qui est sacrifiée en constructions et dépendances de tout genre. Mais l'administration du Fondateur a été toute personnelle, en dehors des Frères, et toute à leur désavantage.

C'est le cœur ému, les larmes aux yeux et les mains sur le visage que je trace ces lignes : j'en demande pardon à la mémoire de notre père commun¹."

21 août 1878 – Les Frères veulent s'établir ailleurs qu'à Tinchebray.

Le 5^{ème} alinéa du plan de séparation fut le plus critiqué par les Frères : on leur propose de louer une partie de la maison de Tinchebray. Ils sont pratiquement chassés d'une maison qui a été construite pour eux à l'aide de souscriptions et de dons dans les années 1850-1855.

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 16-17.

"Les 18 électeurs désignés par les Frères croient qu'il est préférable d'établir ailleurs qu'à Tinchebray et le plus tôt possible le noviciat et la maison-mère. Ils ont émis le vœu que le Conseil en confère avec le Révérend Père Supérieur et agisse en conséquence¹."

23 août 1878 : Séparation des Pères et des Frères de Tinchebray.

Le 23 août 1878 eut lieu l'élection d'un Conseil des Frères :

"Tous les profès ont été convoqués, *écrit le P. Legemble*, pour procéder à l'élection d'un Conseil administratif composé de quatre membres parmi lesquels sont choisis un premier assistant et un économiste. Par exception, tous les Frères profès ont eu voix élective pour le choix des 18 membres chargés de l'élection de ce Conseil.

Les membres élus formant le Conseil sont les Frères Stanislas, Auguste, Emmanuel, Emile. Le Supérieur, usant de son droit, déclare aussitôt : "*Aux termes de l'article 26, chapitre III des Règles de Ploërmel, je choisis le Cher Frère Auguste pour premier Assistant et lui assigne la fonction de directeur du noviciat.*" Outre qu'il donnait un blâme public à l'opposition systématique et tapageuse du F. Stanislas, il marquait aussi sa prédilection pour la solution de l'avenir. Le F. Auguste était en effet, au su et au vu de tous, partisan déclaré de l'annexion à Ploërmel, tandis que le F. Stanislas y faisait opposition ouverte.

Ce dernier, F. Stanislas, directeur du noviciat de 1874 à 1878, fut nommé économiste général, après quelques hésitations du P. Foucault, motivées par l'attitude intransigeante du F. Stanislas depuis le commencement de la crise et par les écarts de langage qu'il s'était permis au sujet de l'arrangement des comptes²."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 17.

² *Op. cit.* p. 175.

Il peut être intéressant ici de donner quelques renseignements sur les membres de ce premier Conseil des Frères, avec la page de leur notice biographique dans le *Ménologe* de l'Institut de Ploërmel :

F. Auguste-François (ou Marie), François Lambert, code 6312, né à Saint-Mars d'Égrenne le 12 décembre 1840, décédé à Reims le 13 novembre 1908. (*Ménologe*, IV, p. 1306). Il est à fond pour l'annexion.

F. Stanislas-Marie, François Bouvet, code 6291, né à Landisacq (61) le 7 mai 1835, décédé à Flers le 12 octobre 1880. (*Ménologe*, IV, p. 1284). Il est à fond contre l'annexion.

F. Emmanuel-Marie, Ismaël Grosse, code 6283, né à Thuboeur (53) le 28 octobre 1833, décédé à Tinchebray le 27 juin 1903. (*Ménologe*, III, p. 844). Il accepte finalement l'annexion.

F. Émile-Marie, Isidore Feret, code 6315, né à Bellou (61) le 26 février 1842. Sorti en 1883 pour devenir prêtre.

Le 30 août 1878, le P. Foucault fait part de la situation au R. F. Cyprien Chevreau :

"(Après la séparation), l'état des esprits est calme, morne parfois, inquiet toujours. Les quatre Assistants qu'on m'a choisis sont : Frères Stanislas, Auguste, Emmanuel et Émile. J'ai, en conformité avec votre Règle, nommé le F. Auguste premier Assistant et le F. Stanislas économe. Tout le monde a approuvé ce choix. Le F. Auguste est notoirement annexionniste. J'aime à espérer que l'annexion se fera tôt ou tard. Ma position est bien délicate¹."

¹ H. RULON, *Op. cit.* p. 17.

CHAPITRE 4

VERS L'ANNEXION À PLOËRMEL

1878-1879 : L'évêque est contre l'annexion, mais la situation financière est grave.

Le 6 octobre 1878, le Conseil des Frères, par la plume du F. Auguste, premier Assistant, écrit à l'évêque de Séez. On demande conseil à l'évêque :

"Lorsque les élections d'août dernier nous ont imposé notre mandat de conseillers, nous avons cru devoir accepter par obéissance, et nous n'avons rien négligé pour organiser la nouvelle année scolaire. Nous avons étudié la position réelle de la Congrégation et sa situation financière. Or, l'étude de notre budget nous démontre qu'il nous est impossible de couvrir les charges qui nous incombent¹."

Le Conseil des Frères suscitait au Père Supérieur des difficultés sans cesse renaissantes à propos du partage des biens. Le F. Stanislas, économe, en était l'instigateur : esprit mathématique, épris de la puissance des chiffres, il se perdait en calculs sans fin.

Le 15 novembre, le F. Auguste, premier Assistant, écrit de nouveau à l'évêque : il ne voit qu'une solution : l'annexion !

"Notre situation est telle que nous ne pouvons pas ne pas être effrayés de l'avenir. Je ne crois pas que nous puissions marcher.

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 18.

J'appréhende les vacances, lorsque les Frères verront plusieurs nous quitter pour la vocation ecclésiastique, la maison-mère n'offrir de résidence qu'à titre de location, et nous trouver dans l'impossibilité de nous établir ailleurs. Je crains que le découragement ne s'empare des esprits et que les sujets sérieux ne tournent leurs aspirations vers un autre séjour.

C'est pourquoi le Conseil des Frères croit qu'il est urgent de songer immédiatement à l'annexion, et il a prié en conséquence le Révérend Père Foucault de vouloir bien traiter cette affaire avec le Supérieur Général et avec Ploërmel. Cette mesure rattachera les esprits hésitants¹."

Mais l'évêque est contre l'annexion. Son vicaire général, M. Rault, répond au P. Foucault :

"Monseigneur est toujours dans les mêmes sentiments par rapport à l'avenir des Frères de Sainte-Marie. Il persiste dans la pensée d'en faire une Congrégation diocésaine. Il estime qu'il n'y a pas lieu d'entamer actuellement avec Ploërmel des négociations en vue d'une prochaine annexion²."

Le 30 janvier 1879, le Conseil des Frères demande à M. Rault de sortir du provisoire :

"Tous les Frères sérieux et dévoués sont las du provisoire et l'idée de devenir locataires les a beaucoup peïnés et découragés. Ils sont effrayés de l'avenir : sortir de la situation présente est le vœu de tous. [...]

Le budget pour le personnel actuel à Tinchebray (14 novices ou postulants et 7 maîtres, y compris les 4 maîtres de l'externat) accuse un déficit de 8000 F. Dans ce déficit figure spécialement

¹ Id., p. 18.

² Id.

l'externat de Tinchebray que l'arrangement nous impose à nos risques et périls. Cet établissement gratuit pour de nombreux élèves rapporte 1500 F. et fait une dépense de 3303 F. Quel effet produira sur l'esprit des Frères l'annonce de ce déficit que nous ne pouvons dissimuler longtemps ? Nous prions instamment Sa Grandeur de nous indiquer ce qu'il faut faire pour calmer la légitime impatience des Frères et leur redonner confiance¹."

Le 2 février suivant, le Conseil des Frères lance un S.O.S à l'évêque :

"Lorsqu'il y a bientôt quatre mois, l'étude de notre budget nous eut démontré l'impossibilité de couvrir les charges qui nous incombent et de nous établir ailleurs, nous en prévînmes Votre Grandeur, et la suppliâmes de vouloir bien se rendre compte par elle-même de notre situation. Depuis ce moment nos craintes et nos aspirations sont restées les mêmes.

Nos Frères de vœux perpétuels nous ont communiqué leurs impressions sur l'arrangement ; tous sont las du provisoire, peïnés et découragés de se voir sans un asile qu'ils puissent appeler "Maison-Mère" et de n'obtenir qu'à prix d'argent d'habiter encore quelque temps celle que leur donna la charité chrétienne, mais qu'ils considèrent comme perdue pour eux.

Le Conseil a donc compris qu'il devait songer avant tout à trouver un nouveau siège pour le noviciat et la maison-mère. En conséquence il devenait inopportun de faire les frais d'une installation provisoire à Tinchebray. Il nous semble de meilleure administration de conserver quelque temps le statu quo en payant pension aux Pères.

Le Père Supérieur fixa lui-même les prix : 522 F. de pension pour les postulants et les novices et 673 F. pour les profès. Nous examinâmes alors si nos recettes suffiraient à couvrir nos dépenses. Ces dernières nous apportent un déficit effrayant qu'indique le budget ci-inclus !

¹ H. RULON, *Op. cit.* , p. 19.

Après un résultat si inattendu, nous reconnûmes, non seulement l'impossibilité de nous établir ailleurs, mais encore l'impossibilité de pourvoir à nos frais de nourriture et d'entretien. La situation étant telle, que faire ? Que devenir ? Manger les fonds avec le revenu, et puis nous disperser et mourir !

Les Frères jusqu'ici s'en sont rapportés à nous du soin de faire sortir notre œuvre du désastre provisoire où elle languit depuis si longtemps. Nous voyant impuissants à satisfaire leurs aspirations, Dieu sait quel sera leur découragement et les conséquences qui suivront.

Nous ne pouvons rester à Tincebray, ni comme pensionnaires, ni comme locataires. Mais alors, où aller ? et qui nous donnera les moyens de nous fixer ailleurs ? Nous soumettons cette question à Vitre Grandeur, et nous la conjurons de vouloir bien nous prêter son puissant concours pour la résoudre¹."

Le 4 mars, le F. Stanislas, économe, expose la situation critique de sa congrégation au F. Cyprien Cheveau :

"Je vous écris confidentiellement à l'insu du R.P. Supérieur : il s'agit de la situation où nous met l'arrangement qu'il a arrêté avec Monseigneur aux mois de mai et d'août de l'an dernier : situation impossible que nous n'avons pas acceptée et que nous avons déclaré à Monseigneur ne jamais accepter.

Si aujourd'hui nous sommes faibles et inclinons vers notre ruine, c'est à la présence de nos Pères que nous en sommes redevables : l'œuvre des Frères a fait celle des Pères et celle-ci nous a causé les plus graves préjudices au double point de vue du temporel et du spirituel.

Après la mort du Fondateur, beaucoup de Frères demandaient la séparation, avec le P. Foucault pour supérieur, ou bien l'annexion à votre Institut. Enfin Monseigneur accorda la séparation mais, dès

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 19.

qu'il fut connu, l'arrangement pour le partage des biens déplut à tous les Frères qui y virent la mort de leur œuvre.

Il nous fallait choisir un nouveau siège pour le noviciat et la maison-mère. Nous eûmes la pensée de dresser notre budget. Nous reconnûmes alors, non seulement l'impossibilité de nous établir ailleurs, mais encore l'impossibilité ou tout au moins l'extrême difficulté de nous suffire à nous-mêmes. Il était manifeste que nous ne pouvions accepter un arrangement qui nous réduit à cette extrémité.

Nous sommes à la merci des Pères pour les occupations à donner à nos 15 ou 20 Frères de travail. Nous n'avons pas d'emplois manuels à leur donner. Si les Pères refusent de les garder, que ferons-nous ? Déjà ils ne veulent en recevoir deux que pour leur nourriture, sans pourvoir à leur entretien.

Six ou sept Frères ont obtenu de Monseigneur la permission d'étudier le latin : ils s'y appliquent tout en faisant la classe ; ils quitteront aux vacances.

Un certain nombre de Frères sont médiocres. Plusieurs des plus capables se découragent et nous quitteront certainement si l'arrangement n'est pas modifié. Telle est la véritable situation où nous sommes. Si Monseigneur avait voulu consentir à l'annexion, nous serions profondément humiliés de vous être proposés en pareil état ! Nous comprenons aussi quelle lourde charge ce serait vous imposer !

Puisque c'est à l'œuvre des Pères que nous sommes redevables de n'avoir aujourd'hui ni maison-mère, ni moyen d'existence, puisque pour eux et à cause d'eux les constructions de Sainte-Marie de Tinchebray ont pris un développement hors de proportion avec nos besoins présents et futurs, puisque d'ailleurs ils y trouvent tout ce qui leur est nécessaire pour y vivre commodément, qu'en retour ils soient tenus de nous faciliter les moyens de vivre et de nous établir ailleurs et demeurent chargés de nous trouver un gîte et les ressources nécessaires à l'entretien de notre noviciat.

S'ils étaient obligés de construire ailleurs ce qui existe à Tinchebray et à Flers, ils n'en seraient pas quittes pour 800 000 F.

Ils ont ici une propriété magnifique et en plein rapport, sans parler d'un pensionnat florissant et d'une clientèle bien établie. Difficilement ils trouveraient ailleurs une position plus agréable¹."

Le 13 mars 1879, devant la situation critique où ils se trouvent, les membres du Conseil présentent leur démission à l'évêque de Séez :

"Nous voyons mieux que jamais que nous ne sommes pas dans des conditions viables et nous croyons qu'il est de notre devoir de ne pas prêter plus longtemps notre concours à un état de chose qui conduirait notre Congrégation à la ruine. C'est pourquoi nous prions Votre Grandeur d'accepter notre démission de conseillers.

Trois jours après, M. Rault, vicaire général, leur répond :

"Monseigneur désire qu'on s'en tienne jusqu'à nouvel ordre à ce qui a été réglé. Il me charge de vous prier de retirer votre démission. Sa Grandeur ne peut accepter la vôtre dans de telles circonstances. Veuillez continuer à travailler et à vous dévouer dans un véritable esprit de charité et de concorde au bien de votre congrégation²."

Cependant, peu à peu, Mgr Rousselet finit par accepter l'annexion et le P. Foucault vient à Ploërmel pour contacter le F. Cyprien Chevreau. Celui-ci écrit le 30 mars au F. Stanislas :

"Le R.P. Foucault était ici mardi dernier pour négocier l'annexion, disait-il, et cette fois avec l'autorisation de Monseigneur de Séez, mais toujours sur le pied des arrangements que vous savez. Le bon Père ne demandait qu'à conclure, mais j'ai dit que l'affaire était trop grave pour être enlevée d'assaut, qu'elle serait soumise

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 19-20.

² Id., p. 20.

forcément à mon Conseil, d'abord, et au Chapitre Général ensuite, mais que j'avais lieu de craindre que la situation matérielle ne devînt un obstacle.

Il fut convenu que vers Pâques, je lui ferais connaître l'avis de mon Conseil qui ne se réunira qu'à cette époque. Quant aux revendications dont vous me parlez, je ne puis les trouver exagérées, car on vous doit au moins le nécessaire pour vivre¹."

Dans une lettre du 11 juin 1879, adressée au P. Foucault, le R. F. Cyprien fait remarquer que les Frères furent fondés les premiers :

"Après avoir lu les nombreuses circulaires adressées au public pour la fondation de l'œuvre de Tinchebray, j'ai vu qu'il n'y était jamais question de l'œuvre des Pères, mais uniquement d'un noviciat de Frères. Et je me demande si l'évêché de Séez a bien le droit de substituer une congrégation de prêtres à cette congrégation de Frères que tout le monde a prétendu fonder. Cette lecture m'a aussi fait comprendre le sentiment très pénible qu'éprouvaient les Frères en se voyant évincés, ou simplement admis comme locataires, dans une maison dont ils devraient se croire les véritables propriétaires. Puis, comme pour combler la mesure, après avoir pris la maison, on s'empare des sujets les plus capables, en autorisant la violation des Règles pour cette étude du latin qui est un vrai désastre ! Voilà les pénibles pensées qui m'ont assailli depuis cette lecture²."

Un document non daté, émanant des Frères et qui pourrait remonter à septembre 1879, est conservé sous le titre : "Proposition d'arrangement entre les Pères et les Frères de Tinchebray" :

¹ Id., p. 20-21.

² H. RULON, *Op. cit.*, p. 21.

"Les Frères abandonnent entièrement aux Pères tous les meubles et immeubles de Sainte-Marie de Tinchebray et de Fresnes. Ils demandent en compensation :

1°- une somme de 100 000 F. pour achat d'une propriété, construction et ameublement d'une maison-mère,

2°- une rente annuelle de 10 000 F. amortissable à volonté,

3°- un emploi lucratif pour tous les Frères de travail jusqu'au jour où il nous sera possible de les occuper et de nous réunir en communauté,

4°- le logement gratuit du noviciat pendant l'année, et de tous les Frères durant les vacances, jusqu'à ce qu'il nous soit possible d'aller dans notre maison-mère¹."

Finalement, les Frères quittent Tinchebray et s'installent à Flers.

Lors de négociations qui aboutirent à la séparation des Pères et des Frères, les Frères de Tinchebray abandonnèrent donc leurs droits sur la maison-mère de Tinchebray et obtinrent en échange la propriété de Flers : Sainte-Marie de Flers passe alors sous la direction exclusive des Frères.

Le F. Léontin Le Sourd, de l'Institut de Ploërmel, qui fut plus tard chargé de diriger la province des Frères de Normandie, a noté dans ses souvenirs :

"Les Pères restent à Tinchebray avec la magnifique propriété de la maison-mère et la campagne dite "Sainte-Marie aux Champs". Les Frères ont dû se retirer à Flers dans la maison inachevée et d'assez triste installation qui leur est échue avec un retour compensateur

¹ Id., p. 23.

insuffisant. Flers vaut à peine le quinzième ou le vingtième de Tinchebray¹."

¹ Id., p. 22.



Le R.P. Charles-Auguste DUGUEY, fondateur et premier supérieur des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray (1822-1877)



Le R.P. Auguste FOUCAULT, deuxième supérieur des Frères de Tinchebray (1823-1881)



F. Cyprien CHEVREAU, supérieur général des Frères de 1861 à 1897.



Sainte-Marie de Tinchebray, vue partielle des bâtiments.



Mgr Trégaro, évêque de Séez de 1882 à 1897.



L'Institution Sainte-Marie de Flers, cour d'honneur.



F. Emmanuel-Marie Grosse (1833-1903), directeur de l'école primaire de Sainte-Marie de Tinchebray



F. Léontin Lesourd, premier provincial de Normandie, de 1880 à 1881.



Vue du noviciat de Saint-Paul de Flers.



Frère Auguste-François Lambert (1840-1908), qui fut premier assistant et maître des novices.

CHAPITRE 5

VERS L'ANNEXION À PLOËRMEL (suite).

Août 1879 – Les Chapitres Généraux de Tinchebray et de Ploërmel.

En juin 1879, le R.F. Cyprien fait le voyage de Normandie, pour une visite d'amitié aux communautés de la Province. Cette rencontre fraternelle relève le courage des Frères. Le 12 juillet, le F. Auguste rend compte au R.F. Cyprien de la nouvelle situation :

"Il a été décidé au Conseil que le Chapitre serait mis en demeure de se prononcer sur la marche définitive qu'il désire donner à la Congrégation : annexion ou autonomie.

Les arrangements avec les Pères sont aussi rapportés à la décision du Chapitre. On a hâte d'en finir, aussi bien du côté des Pères que du nôtre. Priez pour nous notre Seigneur pour que tout s'arrange à l'amiable.

La visite des établissements est terminée et je suis heureux de vous dire que la grande majorité des Frères directeurs se prononce carrément pour l'annexion. Il y a des hésitants, mais pas d'opposants, si ce n'est le F. Stanislas et un peu le F. Émile. Tous deux travaillent dans le sens de l'autonomie, mais pas hardiment ; l'idée d'autonomie assombrit, paraît-il, tous les visages. Tant mieux ! Le Révérend Père vient de me remettre une lettre du C.F. Épiphané qui me dit que tous les Frères de sa contrée désirent l'annexion la plus complète possible, mais en restant province de Normandie.

Grâce à votre bonne visite qui a remis un peu de confiance aux cœurs de nos Frères, j'espère que nous n'aurons guère que les Frères latinistes à nous quitter, c'est-à-dire six ou sept sujets, dont

deux brevetés. Aucun d'eux n'est directeur et presque tous sont occupés au pensionnat de Tinchebray.

Depuis que le Curé de Tinchebray est pour l'annexion, le C.F. Emmanuel dit : "Ainsi soit-il".

Le 21 juillet 1879, le P. Foucault écrit au R.F. Cyprien à propos du chapitre qui se prépare à Tinchebray :

"L'annexion a progressé depuis votre apparition au pays. Je serais heureux de savoir votre dernier mot, ce que vous exigeriez en cas d'option pour l'annexion, au chapitre. De votre réponse dépendra la majorité des voix pour l'annexion ou l'autonomie. Si vous exigiez beaucoup, ce beaucoup pourrait faire échouer l'annexion²."

Le 11 août 1879, le chapitre des Frères de Tinchebray se prononce pour l'annexion. Le P. Foucault en informe le R. F. Cyprien Chevreau :

"Dieu soit loué, et Marie notre bonne mère à jamais bénie ! Nous avons ouvert le chapitre jeudi. Dans sept longues et graves séances, où la simplicité, la droiture, la piété et l'abnégation personnelle n'ont cessé de régner, la grave question de l'autonomie ou de l'annexion a été traitée, discutée et appréciée au vote secret. Ce matin, un vote a été émis : 21 membres présents ont donné leurs suffrages : 19 voix ont été pour l'annexion, 1 contre et 1 bulletin blanc³."

Si le Chapitre de Tinchebray demande l'annexion, il compte cependant y mettre un certain nombre de conditions contenues dans des suppliques adressées à l'Institut de Ploërmel :

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 22.

² Id., p. 22.

³ Id., p. 23.

"1° - qu'une province et un noviciat normands dans l'arrondissement de Domfront soient établis pour sauvegarder l'intérêt légitime des deux diocèses de Séez et de Bayeux,

2° - que les sujets normands soient habituellement employés dans la province,

3° - que leur soit conservé le nom de Frères de l'Instruction Chrétienne de Sainte-Marie,

4° - qu'ils aient la possibilité d'émettre publiquement les trois vœux de religion,

5° - qu'ils puissent conserver le R.P. Foucault comme supérieur provincial pendant sa vie, au moins pendant dix ans [...]

Le Chapitre accepte aussi définitivement le partage des biens entre les Pères et les Frères, tel qu'il avait été conclu le 28 mai 1878, par 16 oui, 1 non et 4 abstentions¹."

Dans le même temps, le Chapitre de Ploërmel se prononce sur une future annexion de l'Institut des Frères de Tinchebray. Le 13 août 1879, le R. F. Cyprien écrit au P. Foucault :

"Je vous transmets le texte de la résolution prise par le chapitre général de notre propre congrégation (de Ploërmel) : "Le Chapitre ne consentirait à l'annexion des excellents Frères de Tinchebray qu'autant que cette annexion fût complète et qu'elle ne fût point onéreuse pour notre Institut."

D'après ce texte, il ne serait pas possible d'accepter les conditions énoncées aux 3° et 4° de la demande de votre chapitre. Entre les membres d'un même Institut il doit y avoir similitude complète sans aucune distinction : il ne faut pas une petite congrégation dans

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 23.

la grande. Il ne paraît pas très convenable non plus que la petite partie prétende réformer l'autre¹."

Le 17 septembre 1879, le P. Foucault rend compte au R.F. Cyprien des autorisations épiscopales :

"J'ai lu à Mgr de Séez et à M. Rault, vicaire général, les considérants et les votes relatifs à l'annexion. On m'a fait un accueil charmant et on m'a dit qu'il fallait entrer en négociations avec vous sans retard. On y mettait comme condition cependant l'assentiment de Mgr de Bayeux. Je l'ai reçu aujourd'hui. Je me propose donc d'aller avec le F. Auguste vous trouver la semaine prochaine²."

La grande question des trois vœux.

À la suite de la réponse du R.F. Cyprien concernant les conditions de l'annexion, le P. Foucault est découragé. Il écrit au supérieur général, alors en partance pour Rome, le 1^{er} octobre 1879 :

"Devant l'ajournement d'annexion trop prolongé que nécessite votre voyage à Rome, devant l'urgence que nous font sentir les projets Ferry³, devant l'indéfini de votre propre réponse, j'avoue me sentir brisé.

Nous avons, le C.F. Auguste et moi, traité la question d'annexion devant votre Conseil avec toute la simplicité et la rondeur dont nous sommes capables ; je croyais que de votre côté on procéderait de la même façon.

Je me demande où nous en sommes aujourd'hui de part et d'autre. Je ne vois vraiment pas la liaison qu'établirait votre Conseil entre la

¹ Id., p. 23

² Id.

³ Voir plus loin, chapitre VI.

concession temporaire des trois vœux et l'impossibilité d'agir sur l'élément normand de la part du Supérieur Général. Je me sens brisé de cet ajournement. "

En envoyant la lettre précédente, le F. Auguste ajoute ce commentaire :

"L'incertitude où nous vivons est bien pénible. Dans le public on croit l'annexion déjà faite, et Messieurs les ecclésiastiques des deux diocèses y applaudissent de tout cœur.

Ce serait bien autre chose si on apprenait que vous allez fonder un petit noviciat dans nos contrées. C'est alors que l'annexion serait goûtée et bénie par tous¹."

Quelques jours après, le 4 octobre, le R. F. Cyprien répond au P. Foucault :

"L'émission publique et obligatoire des trois vœux est toujours la grande difficulté. Aussi longtemps que cette question ne sera pas résolue, l'annexion sera plus illusoire que réelle. La situation provisoire qui s'ensuivra pendant plusieurs années serait particulièrement funeste à la province de Normandie."

Le même jour, le P. Foucault écrivait au R. F. Cyprien :

"C'est dans l'intention de mieux relier les meilleurs sujets de notre Congrégation à l'Institut de Ploërmel que notre Chapitre a demandé humblement et instamment la permission d'émettre en Normandie publiquement et obligatoirement les trois vœux de religion. C'est dans le même esprit que le C.F. Auguste et moi avons exposé trop naïvement peut-être les considérants à l'appui de cette demande,

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 24.

lors de notre voyage. Toujours dans le même but, je vous prierais de consulter à Rome sur la question pendante.

Si la réponse est contre nous, ce sera une raison plus forte pour déterminer plus largement les nôtres au sacrifice ! De votre côté vous serez justifié de l'exigence de la dite mesure.

Si la réponse est pour nous, votre Conseil et votre Chapitre deviendront plus favorables à la concession. Ainsi, quoi qu'il advienne, ce sera un avantage des deux côtés."

Cet échange de correspondance montre bien la diversité des points de vue des deux supérieurs. Mais ils se rejoignent sur la nécessité de soumettre la question au Saint-Siège. C'est ce que fait le R.F. Cyprien durant son voyage à Rome ; il en rend compte au P. Foucault dans une lettre du 3 novembre 1879 :

"J'aurais voulu vous remercier tout de suite de votre excellente idée, qui a été comme un trait de lumière pour moi, car il est évident que, dans la question pendante, nul avis ne saurait être comparable à celui de la Sacrée Congrégation, car en l'espèce, nul tribunal n'est compétent comme celui-là.

Donc, suivant votre sage conseil, je suis allé en toute simplicité et confiance, frapper à la porte de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, bien résolu d'accepter humblement sa décision, quelle qu'elle fût.

J'ai donc exposé qu'il existe en Normandie une petite congrégation d'une centaine de Frères, lesquels demandent de s'annexer à nous ; mais qu'il y a cette différence, que nous ne prononçons publiquement que le vœu d'obéissance, bien que nous puissions faire en particulier les deux autres vœux, tandis que dans la congrégation qui demande à s'annexer, les Frères émettent obligatoirement et publiquement les trois vœux. Il était peut-être bien d'ajouter que les premiers membres de cette congrégation sont venus à l'origine se former à Ploërmel et que c'est d'après l'avis de notre Père fondateur qu'ils prononcent ces trois vœux.

Toute la difficulté, ai-je dit, est ici. Nous ne prononçons publiquement jusqu'ici que le seul vœu d'obéissance, tandis qu'eux émettent les trois vœux. Or, ils demandent instamment qu'après leur annexion avec nous, ils puissent continuer à émettre en Normandie, publiquement et obligatoirement, les trois vœux, contrairement à ce qui se pratique actuellement dans notre Institut. Pouvons-nous, devons-nous faire cette concession en les admettant parmi nous ?

La réponse ne s'est point fait attendre. Elle vous surprendra peut-être, comme elle m'a surpris moi-même, par sa rondeur et sa netteté. Pas une ombre d'hésitation. On m'a dit : "S'annexer à vous, c'est se fondre en vous, ne faire qu'un avec vous. – Oui, sans doute. – Il faut donc que l'on soit comme vous, et qu'on adopte vos Règles. Vous ne pouvez pas avoir extérieurement deux sortes de religieux, et comme une petite congrégation dans la grande."

Mgr Agnozzi, le nouveau secrétaire de la Sacrée Congrégation, ajoutait : "Pour le passé, vous pouvez les prendre individuellement comme ils sont ; mais pour l'avenir, non, non ! qu'ils soient comme vous ! cela serait absurde autrement, et je ne l'admettrai jamais. Annexion entière ou rien !"

Telle est la solution que l'on m'a donnée. Je ne me permettrai pas d'y ajouter un seul mot. Rome a parlé. Pour moi, la cause est finie. En conséquence, je n'ai plus rien à soumettre à mon Conseil à ce sujet. C'est à vous qu'il appartient de voir, en toute liberté, ce qu'il convient de faire.

J'ai pour garant de la fidélité de mon écrit mes deux Assistants, qui étaient présents à cette audience et qui signent avec moi, pour en certifier l'exactitude¹."

Le P. Foucault se soumet à la décision romaine. Il l'annonce au R.F. Cyprien dans une lettre du 7 novembre 1879 :

¹ Cité par LAVEILLE, *Le Frère Cyprien*, p. 275.

"Puisque Rome a parlé, la cause est finie. Je me soumetts, dans le respect et l'amour qu'inspire la foi. Je suis content cependant d'avoir plaidé la cause : c'était mon devoir. Je suis content aussi que la décision vienne de haut. Eu égard à la faiblesse humaine, il vaut mieux pour nous que Rome ait parlé. Maintenant il faut marcher en avant. Le temps presse pour nous !"

Restait la question de l'établissement d'un noviciat, (première revendication du Chapitre des Frères de Tinchebray). Le P. Foucault en écrit de nouveau, le 2 décembre 1879, au R.F. Cyprien :

"De toutes les suppliques du chapitre normand, il ne reste guère debout que l'article relatif à ma chétive personne. Article dont plusieurs eussent fait bon marché en comparaison des autres.

Aussi, ai-je vivement regretté que le Conseil de Ploërmel, par compensation compatissante, n'ait pas cru devoir reconforter les esprits et les cœurs par la promesse d'établir un noviciat. Cela eût été du meilleur effet sur les Normands et m'eût singulièrement facilité les négociations quant à la question pécuniaire qui, je l'avoue, m'embarrasse et m'inquiète¹."

Le 27 décembre suivant, le P. Foucault consulte les capitulants de Tinchebray sur les nouvelles conditions de l'annexion :

"Le Conseil de Ploërmel accepte la supplique n° 1 relative à l'établissement d'une province et d'un noviciat normand, la supplique n° 2 relative à l'emploi habituel des sujets normands dans la province et la supplique n° 5 relative à la conservation du P. Foucault comme supérieur provincial de la Normandie pendant dix ans.

¹ H. RULON, *Op. cit.* p. 25.

Mais le même Conseil rejette la supplique n° 3 relative à la conservation du titre de Frères de Sainte-Marie et la supplique n° 4 relative à l'émission publique et obligatoire des trois vœux de religion, le consulteur de Rome ayant déclaré que les Frères de Normandie après l'annexion devaient être en tous points semblables aux Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel.

Le rejet de cette supplique est chose assez grave pour que le Conseil de Sainte-Marie, qui veut avant tout marcher d'accord avec l'ensemble de la Congrégation, sente le besoin d'en référer aux anciens capitulants. Ceux-ci répondront donc par oui ou par non à cette question : "Malgré le rejet des clauses n° 3 et 4, faut-il consommer l'annexion ?"

On verra dans le chapitre suivant dans quel contexte politique fut donnée la réponse des capitulants de Tinchebray à la question posée.

Vers la même époque, le R. F. Cyprien donne son avis à un vicaire général de Séez, à propos du futur noviciat ; toutes les conditions financières ne sont pas résolues. L'évêché verrait bien l'Institut de Ploërmel fonder un noviciat normand. Mais le Révérend Frère dit son complet désaccord :

"Le traité en projet porte que "les dépenses pour l'installation du noviciat seront à la charge de l'élément qui s'annexe ou à son défaut à la charge des diocèses de Séez et de Bayeux, à l'avantage desquels l'œuvre des Frères a été principalement créée et doit être maintenue". Et l'on demanderait aujourd'hui que cette installation fût faite par nous et à nos frais !

On demande encore que la propriété de Flers, la seule que possèdent les Frères, fasse retour à l'évêché qui nous en laisserait la pleine jouissance. Nous connaissons trop cette fausse situation et les difficultés qui en résultent quand il s'agit de réparations et d'améliorations quelconques [...] pour pouvoir l'accepter. Si le

traité ne mentionne aucune charge relativement à l'entretien du noviciat, c'est que nous espérons nous en tirer avec la rente de 90 000 F. due par les Pères et les petites économies de Flers.

La demande maintenant que j'assure un asile au noviciat à mes frais me cause une plus grande surprise encore. Lorsque nous avons consenti à sauver l'œuvre des Frères dans l'intérêt de la Normandie, nous n'avons jamais pensé qu'on pût jamais nous imputer une dépense de 100 à 150 000 F. pour créer un noviciat. J'avoue du reste que je n'aurais pas les moyens d'être sauveur à ce prix.

Le Chapitre de notre Institut n'a consenti à l'annexion qu'à la condition expresse qu'elle ne serait pas une charge pour nous. Or les modifications demandées auraient pour résultat de la rendre doublement onéreuse. En conséquence, mon Conseil me charge de vous transmettre son très vif regret de ne pouvoir y souscrire¹."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 26.

CHAPITRE 6

AOÛT 1880 – L'ANNEXION S'IMPOSE.

Le décret du 29 mars 1880 : une épée de Damoclès !

Durant toute l'année 1879, les pourparlers ont donc été serrés entre Tinchebray et Ploërmel, mais en même temps un projet de loi rend la situation critique pour la Congrégation normande qui n'a jamais été autorisée officiellement.

Le 15 mars 1879, le ministre Jules Ferry déposait un projet de loi dont l'article 7 stipulait : "Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée."

En juillet 1879, le projet est adopté par la Chambre des députés, mais en mars 1880 l'article 7 est rejeté par le Sénat. Alors, le 29 mars 1880, le gouvernement agit par deux décrets : le premier dissout l'ordre des Jésuites ; le second donne trois mois (donc jusqu'au 29 juin 1880) aux autres congrégations, sous peine de dissolution, pour présenter une demande d'autorisation. Pour les Frères de Tinchebray, la situation devient dramatique.

Ce projet de loi précipite les événements. Dès le mois de mars 1879 la question se pose : "Pourrons-nous continuer d'exister ?" L'annexion devient raisonnablement la seule solution viable. Mais le problème devient crucial après le décret du 29 mars 1880, le dernier délai étant le 29 juin 1880.

Dès le 11 avril 1879, le F. Auguste insiste sur l'annexion. Comme premier Assistant et maître des novices à Tinchebray, il écrit au R.F. Cyprien Chevreau :

"Le voyage du R.P. Supérieur (le P. Foucault) à Ploërmel a produit bonne impression sur l'esprit de nos Chers Frères. Tous ont été heureux d'apprendre que le Révérend Père vous avait invité à venir nous voir aux vacances de Pâques.

Le bon F. Stanislas n'est pas encore tout à fait pour l'annexion, et votre lettre lui a montré que Monseigneur inclinait en ce sens beaucoup plus que par le passé. Par égard pour son opinion, je n'ai pas insisté.

Je vous écris à l'insu de tous, car je crains que l'écrit du F. Stanislas qui est certainement très exagéré dans ses appréciations ne vous montre pas la situation vraie de nos affaires et ne compromette l'annexion complète, que beaucoup de Frères désirent par conviction et que d'autres aussi n'acceptent que par nécessité. Vous voyez, je vous parle à cœur ouvert, comme si vous étiez déjà notre Supérieur Général.

Que n'ai-je autant de puissance que de bonne volonté ! Assurément l'annexion serait bientôt faite. Je voudrais voir l'œuvre du bon Père de la Mennais faire pour les campagnes et par toute la France, ce que l'œuvre du Vénérable de la Salle fait pour les villes. C'est aussi le vœu de Mgr de Bayeux et des prêtres des deux diocèses.

Sans doute, notre situation n'est pas des plus brillantes ; mais je la trouve bien préférable à ce qui existait il y a trois ans (avant la séparation). Toute ma vie, je saurai gré au R.P. Supérieur d'avoir fait la séparation. Eût-il pu la faire dans d'autres conditions pour nous ? Je ne le crois pas ! Le C.F. Stanislas, craignant l'annexion, a tenu à vous montrer notre position aussi triste que possible afin que vous ne concluez pas avec le R.P. Supérieur.

L'intention des trois autres conseillers, surtout de deux, est d'avoir l'annexion complète sans quoi il y aurait un esprit de division et un malaise jusqu'à l'annexion définitive. C'est l'observation que m'ont

faite plusieurs Frères. J'en ai parlé au bon Père qui m'a répondu qu'il comprenait bien tout cela, mais qu'il lui était impossible de mieux faire.

Ce qui manque surtout à notre œuvre, nous a-t-on dit à l'archevêché de Rouen, c'est une organisation forte qui inspire la confiance pour le présent et la sécurité pour l'avenir. Ce qui manque, ce sont surtout les sujets¹."

De son côté, le 14 juin 1879, l'évêque de Bayeux, lui aussi, fait part au F. Auguste de l'urgence de l'annexion :

"Je suis de plus en plus convaincu que votre situation actuelle entraînera nécessairement votre ruine :

1°- l'expérience de l'année qui vient de s'écouler démontre que vous ne pouvez pas vous suffire,

2°- je sais qu'au Ministère on s'est occupé de vous et que vous êtes menacés de perdre le privilège de l'exemption militaire,

3°- le partage que vous avez fait avec les Pères est illusoire et sans valeur. Vous ne pouvez pas posséder et faire acte légal de possession. La Société des Pères est seule propriétaire. Par suite, votre société n'offre pas à vos sujets une garantie suffisante,

4°- enfin, le départ d'un assez grand nombre des meilleurs sujets est un signe alarmant de votre situation et n'est pas de nature à vous amener des novices.

Je conclus qu'une solution définitive est absolument nécessaire, quelque regrettable que soit cette nécessité. Il n'y en a pas d'autre possible que votre réunion à Ploërmel sous la condition d'une province de Normandie. J'insiste sur ce point : une solution est une urgente nécessité²."

¹ H. RULON, *Op. cit.*, p. 27.

² Id, p. 22.

Après les décrets de mars 1880, le Comte de Neuville, maire de Livarot, résume ainsi la situation au P. Foucault : il faut agir !

"Les décrets du 29 mars qui frappent les Congrégations non autorisées menacent en partie les Frères de Tinchebray. Les journaux du département ont signalé votre communauté comme tombant sous le coup des décrets. Le public considère la fermeture de l'école des Frères de Livarot comme inévitable. Le Préfet du Calvados lui-même s'occupe déjà des choix à faire pour remplacer dans nombre de localités les Frères par des laïques.

Les honnêtes gens, qui verraient avec un profond regret le départ des Frères me conjurent de prendre leur défense. Mais toute ma bonne volonté serait impuissante si vous ne me donniez la possibilité de placer ma défense sur le terrain de la légalité. Quelle que puisse être la mauvaise volonté du Préfet, la sympathie de l'immense majorité des habitants de Livarot et les dispositions favorables du Conseil Municipal pour les Frères me présenteraient un appui puissant si votre Congrégation pouvait échapper au texte formel des décrets.

La réunion des Frères de Tinchebray aux Frères de Ploërmel, par exemple, serait un moyen sûr et facile. Il paraît que vous poursuivez un projet de ce genre ; mais je n'en vois point aboutir la solution. Voilà près du tiers du délai fixé par les décrets déjà écoulé. Le temps passe et la situation ne se régularise pas. Il est donc de grande urgence, non seulement que la réunion de vos Frères à ceux de Ploërmel devînt un fait accompli, mais qu'elle fût notifiée officiellement au plus tôt au gouvernement, au préfet, au maire¹."

De son côté, le 4 mai 1880, le F. Épiphanie de Livarot écrit au F. Auguste :

¹ H. RULON, *Notes sur Livarot*.

"Il est malheureusement trop vrai que M. le Préfet songe à nous remplacer à Livarot et je suis porté à croire que ce cher Monsieur a les mêmes vues sur nos autres postes du Calvados. La réunion des instituteurs et institutrices de notre canton, jeudi, m'a montré jusqu'à l'évidence tout le changement qui s'est opéré chez notre Inspecteur. Ce Monsieur, si bon, si aimable autrefois, a reçu le mot d'ordre. Aussi n'ai-je pu avoir une audience avec lui.

Notre situation est bien ébranlée. Tout le monde ici croit que nous nous en allons à la fin de l'année scolaire. Et moi-même, je crois que vous arriverez trop tard, depuis tantôt deux ans que vous nous dites que c'est en bonne voie. Pourquoi n'aboutissez-vous pas ¹?"

Huit jours plus tard, le P. Foucault confirme la situation au R. F. Cyprien Chevreau :

"Le sort de l'école de Livarot est bien compromis par le retard que nous apportons à réaliser et à promulguer l'annexion. Le Préfet de Caen a déjà pris ses mesures pour nous remplacer à Livarot et d'autre part, il exige des brevets pour tous les employés dans l'enseignement. Que faire et que devenir² ?"

Mai 1880 – Il faut aboutir !

On était en mai, et sur les trois mois de délai fixés par le gouvernement le 29 mars, un tiers était déjà écoulé. Les maires des communes où les Frères étaient instituteurs communaux s'inquiétaient de l'avenir et redoutaient la laïcisation d'office de leurs écoles par le Préfet. Les juristes que le P. Foucault voyait étaient unanimes à lui conseiller de hâter l'annexion des Frères de Tinchebray à l'Institut autorisé de Ploërmel.

¹ Id.

² H. RULON, *Op. cit.*, p. 29.

Il fut convenu avec les évêques qu'on installerait provisoirement un petit noviciat dans une maison de location, en attendant de faire mieux, et que les jeunes gens, après y avoir subi les premières épreuves, seraient envoyés à Ploërmel au grand noviciat. Cette clause contraria vivement le P. Foucault.

Mais il ne restait plus qu'un mois avant le 29 juin et les juristes de Paris étaient de plus en plus pressants. À la fin du mois de mai, les deux Supérieurs se mettent enfin d'accord et signent le traité d'annexion, qui devra être ensuite approuvé par les deux évêques et par les Frères.

Traité d'annexion signé par les supérieurs, le 28 mai 1880.

"Entre les soussignés, R. F. Cyprien, Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, d'une part,

Et le R.P. Foucault, Supérieur Général des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray, d'autre part,

A été convenu ce qui suit :

Vu la demande des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray à la date du 11 août 1879 et la réponse faite par le Conseil des Frères de l'Instruction Chrétienne à la date du 13 novembre de la même année ;

le R.F. Cyprien accepte au nom de son Institut l'annexion pleine et entière des Frères de Sainte-Marie de Tinchebray à la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel.

À partir de la ratification du présent traité, les Frères dépendront entièrement du R.F. Cyprien et ils se conformeront en tout aux Constitutions, Règles et usages de l'Institut qui les adopte.

Aussitôt que possible, et au plus tard dans les six mois qui suivront l'annexion, les Frères cesseront d'avoir leur siège à Tinchebray.

Le R. P. Foucault s'engage de son côté à remettre aux mains du R.F. Cyprien la direction pleine et entière de son personnel des Frères.

Fait double et de bonne foi. Ploërmel le 28 mai 1880. "

Signé : R.F. Cyprien ; R.P. Foucault

L'évêché demande la consultation de tous les Frères.

Avant de signer le traité, Mgr Rousselet, ou plutôt son vicaire général, M. Lebreton, exigea qu'il fût communiqué à tous les Frères, pour consultation, ce que fit avec peine le P. Foucault, fatigué de ces exigences incessantes. Il envoie donc une circulaire aux Frères, le 31 mai :

"Voici les conditions que nous avons pu obtenir :

La Sacrée Congrégation des Religieux a rejeté la supplique émise par notre chapitre sur la question des trois vœux.

Le Conseil de Ploërmel a rejeté la supplique relative à la conservation du titre de "Frères de Sainte-Marie".

Enfin les rigueurs de l'administration universitaire et vos intérêts bien compris m'ont forcé de renoncer à demeurer votre provincial pendant dix ans. L'Institut breton enverra un provincial.

L'Institut de Ploërmel s'engage à fonder dans les six mois un petit noviciat qui sera le siège de l'Administration de la province, à employer en Normandie les sujets de ce noviciat, à fonder un grand noviciat aussitôt que les circonstances et les ressources le permettront.

Les Frères adonnés aux travaux manuels pourront continuer leur emploi à Tinchebray s'ils le préfèrent.

Je le dis avec bonheur, l'œuvre des Frères est particulièrement appréciée en Normandie ; elle y jouit de l'estime générale et est entourée des plus honorables sympathies. Tous souhaitent de la voir prendre un nouvel essor. Cependant, pour agir efficacement, il faudra attendre des jours meilleurs¹."

Le 7 juin 1880, le P. Foucault donne au R.F. Cyprien les résultats de la consultation :

"La réponse à ma lettre du 31 (aux Frères de Sainte-Marie) a donné les résultats suivants : sur 81 profès, 65 oui, 6 non et 10 abstentions. Parmi les opposants et les abstentionnistes, il y a des hommes de valeur, tels les Frères Stanislas et Emmanuel, tous deux membres du Conseil, le F. Siméon, directeur au séminaire de Vire, Edmond, directeur de l'école de Creully, Epiphane, directeur de l'école de Livarot. Tous ne refuseront pas de marcher dans l'annexion.

Espérons que votre visite dans les divers postes aura une heureuse influence. Je dois ajouter que bon nombre des adhérents ont, de vive voix ou par écrit, fait l'observation qu'en approuvant l'annexion, ils ne s'obligeaient pas à s'annexer eux-mêmes²."

Les résultats sont envoyés à l'évêché le 6 juin. Le 10 juin 1880, les évêques ratifient le traité. L'évêque de Séez ajoute la clause suivante, relative aux trois vœux :

"Monseigneur dispense les Frères de Sainte-Marie des deux vœux de pauvreté et de chasteté qu'ils ont émis au jour de leur profession. Ils ne seront désormais tenus à l'observation de la pauvreté et de la

¹ A. PHILIPPE, *Op. cit.*, p. 148.

² H. RULON, *Op. cit.*, p. 31.

chasteté que selon la Règle de l'Institut des Frères de l'Instruction de Ploërmel¹."

Le traité est donc définitif, après approbation des Frères et des Évêques. Le P. Foucault communique aussitôt les résultats à Ploërmel en demandant la formule d'une lettre à envoyer aux préfets de l'Orne et du Calvados pour les informer officiellement de l'annexion. Le R. F. Cyprien informa le 11 juin le Ministre de l'Instruction Publique de la fusion réalisée. Il ne restait plus que quinze jours avant l'expiration du délai : il était temps d'aboutir.

Le 30 juin 1880, le R.F. Cyprien Chevreau annonce officiellement l'annexion aux Frères de Bretagne :

"Je viens vous annoncer que nos Chers Frères de Normandie seront désormais les enfants de la Congrégation au même titre que les autres. Et je suis heureux de vous dire que, dans un rapide voyage que j'ai fait à travers la Normandie, pour leur donner au moins le salut fraternel, j'ai été profondément touché et édifié de tous ce que j'ai vu et entendu. J'ai rencontré [...] des religieux d'une abnégation, d'un zèle et d'un dévouement admirables : précieux noyau pour le développement de l'œuvre aussitôt que les circonstances le permettront²."

Le 11 août 1880, le F. Léontin Lesourd, secrétaire du R. F. Cyprien Chevreau, est nommé provincial de Normandie. La tâche est rude, et malheureusement sa santé n'y tiendra pas.

Huit mois après le traité d'annexion, le R.P. Foucault décède, lui aussi, le 20 février 1881. Sa santé, altérée par les soucis de

¹ Id., p. 30.

² *Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne*, III, p. 49-50.

toute sorte, ne put résister longtemps aux travaux continuels qu'il s'était imposés. Le 10 février 1881, il s'alita définitivement et reçut le lendemain le sacrement des malades. Le 20 février une nouvelle crise se déclara et le soir même, le R.P. Foucault rendait sa belle âme à Dieu et à Notre-Dame de la Bonne Mort.

Quelques semaines après, la *Chronique* du 31 mars l'annonçait aux Frères :

"Le R.P. Foucault a été plein de dévouement pour les Frères, il mérite bien d'avoir sa place dans les annales de notre Institut [...] Si les résultats ne répondirent pas constamment à ses espérances, il fut le premier à en souffrir, et n'en mit pas moins toutes ses forces au service de l'Oeuvre¹."

¹ Id., III, p. 228.

CHAPITRE 7

LE NOVICIAT SAINT-PAUL DE FLERS.

En 1878, les Frères abandonnent définitivement Tinchebray pour Sainte-Marie de Flers :

"Comme on l'a vu, après la séparation, le R.P. Foucault offrit aux Frères de leur céder à titre de location une partie de la maison de Tinchebray. Cette offre ne fut point acceptée : il eût été trop dur en effet de demeurer comme locataires dans une maison construite primitivement pour les Frères. Ils s'établirent donc à Sainte-Marie de Flers. Le R F. Cyprien Chevreau voulut qu'on s'occupât alors de chercher, dans les environs de Flers, une maison qui pût convenir à l'installation d'un noviciat¹."

On cherche donc un lieu d'implantation du noviciat, suivant le traité d'annexion :

"Le Conseil de Ploërmel a été d'avis de faire des démarches pour trouver une maison de location à l'effet d'y installer provisoirement un petit noviciat en attendant que les circonstances permettent de faire mieux. Les jeunes gens subiront là leurs premières épreuves et de là seront envoyés au grand noviciat à Ploërmel.

Quand les circonstances seront devenues plus favorables et que la Province justifiera de la réalisation d'une somme de 75 000 F., formée par les dons et les économies de la Province [...] le

¹ H. RULON, *Notes sur Saint-Paul de Flers*.

Supérieur Général fera commencer dans le lieu choisi à cet effet les constructions du noviciat de Normandie¹."

En juillet 1880, une solution semble intéressante près de Flers, au bourg de Saint-Paul. Le F. Auguste écrit à Ploërmel :

"On nous indique une maison à 5 km de Flers, au bourg de Saint-Paul. Ce serait du provisoire. Je ne sais si M. le Curé serait favorable aux Frères. Ce ne serait pas cher, mais nous serions un peu perdus dans les bois. Enfin votre représentant verra et jugera."

Il précise, le 8 août 1880, au R. F. Cyprien :

"M. le Curé (de Saint-Paul) se montre toujours bienveillant à notre endroit. Mais les conditions concernant la maison me paraissent excessives. M. le Curé pense qu'il y aurait avantage à traiter directement avec la propriétaire, religieuse à Chartres."

Faut-il s'installer à Saint-Paul ? Voici quelques notes adressées, sans doute par le F. Auguste, au supérieur de Ploërmel :

"Peut-on et doit-on ouvrir le noviciat à Saint-Paul ? Les parents, déjà effrayés des temps, ne semblent guère disposés à donner leurs enfants. Si nous parlons de les envoyer à Ploërmel, nous n'aurons point de postulants. – Que répondre à ceux qui, attendant depuis de longues années la possibilité d'embrasser la carrière ecclésiastique, à laquelle ils se croient appelés, voient dans les événements et surtout dans l'annexion, la formelle volonté de Dieu qui les rend enfin libres ? Ce sont des hommes de valeur."

¹ Note du 28 mai 1880.

Cette maison de Saint-Paul était un ancien orphelinat de jeunes filles, qui ne servait plus à cette destination. Finalement, le R. F. Cyprien la visita et en décida l'acquisition. Dès le 30 septembre, les Frères signent l'acte d'acquisition de la propriété de Saint-Paul, ainsi décrite :

"Une maison d'habitation, propre à un établissement public d'instruction, construite en pierres, couverte en ardoise, et composée de cuisine et de salles au rez-de-chaussée ; chambres au premier, mansardes au-dessus. Cour et jardin entourant la dite maison. Le tout d'une contenance de 60 ares environ. La maison d'habitation appartient à Mademoiselle de Mailly, pour l'avoir fait édifier de ses deniers, et le terrain sur lequel elle est construite, pour l'avoir acheté de M. Leconte le 14 août 1863. Entrée en jouissance de la propriété le 25 mars 1881. Prix de vente : 12 000 F."

Le même jour, le F. Amantius donne son avis sur la maison achetée :

"Le 30 septembre 1880, la Société Civile de Ploërmel acheta à Mlle Mallet de Mailly, en religion Sœur Marie-Xavier de la Communauté de Saint-Paul de Chartres, l'immeuble dans lequel fut établi deux ans plus tard le juvénat Saint-Joseph, en exécution d'une des clauses du traité d'annexion.

Dès la fondation, quatre Frères furent chargés du soin de la maison : deux pour les classes, un pour la cuisine, l'autre pour le jardin. Mlle de Mailly ne donna pas d'argent, mais elle céda son immeuble à des conditions si douces qu'elle peut être considérée comme la première bienfaitrice du juvénat. Outre la maison, le jardin et les dépendances, il y a encore 1° un corps de bâtiments séparé de la maison, où se trouve la maison des trois religieuses de Broons, chargées de la cuisine et de la lingerie, 2° une remise, un séchoir, une buanderie, 3° un hectare de terre, dont la moitié est en

verger et le reste en herbage. Le juvénat, pour empêcher un voisinage gênant, loue deux parcelles de terre.

La maison n'a pas d'aumônier : le Curé en fait les fonctions, qui se bornent à la confession et à quelques rares cérémonies : messe une ou deux fois par mois et salut du Saint-Sacrement à certains jours¹."

"L'oratoire sera pourvu peu à peu de son mobilier et des objets nécessaires au culte par des dons nombreux et précieux. Mlle de la Pommeraye de Creully fit confectionner avec ses étoffes de soie et de dentelle des chasubles et plusieurs autres ornements ; elle se dessaisit de ses bijoux de famille pour en appliquer le prix à la chapelle et au noviciat. Le chemin de croix fut offert par le baron de Mackau, député de l'Orne ; un ornement de drap d'or fut offert par le F. Paul-Emmanuel Gâtel, en souvenir de sa profession perpétuelle. – Plusieurs prêtres offrirent aussi des vases sacrés. Une généreuse offrande annuelle de cinq ou six cents francs fut offerte par un châtelain, M. Goupil, par l'intermédiaire du F. Désiré, quêteur très connu et toujours bien accueilli²."

Il faut aménager la maison, et surtout recruter des vocations ! Dans une circulaire du 15 janvier 1881, le F. Léontin, provincial, invite les Frères à travailler au recrutement :

"Je vous rappelle qu'à partir du mois d'avril prochain nous allons nous occuper d'installer notre noviciat de Saint-Paul, afin de pouvoir l'ouvrir à la rentrée de septembre au plus tard. Je fais appel à votre amour de l'œuvre pour nous aider à cette installation, soit par la recherche de secours pécuniaires, soit par le choix de jeunes gens d'intelligence et de cœur qui assurent le recrutement et l'avenir de la province.

¹ H. RULON, *Notes sur Saint-Paul de Flers*, 3.

² A. PHILIPPE, *Op. cit.*

Les temps sont difficiles. Lorsque je ferai ma tournée de visites, je serai heureux de voir et d'entretenir les jeunes gens que vous aurez préparés. Nos Seigneurs de Bayeux et de Séez que j'ai eu l'honneur de voir, ont particulièrement recommandé nos œuvres aux ecclésiastiques et ils s'intéressent plus que jamais à l'ouverture de notre noviciat. Le petit prospectus que nous préparons sera approuvé et recommandé par eux¹."

Le 6 juillet suivant, le F. Léontin insiste de nouveau pour le recrutement :

"Je renouvelle aux Frères mes recommandations les plus instantes pour l'envoi d'excellents jeunes gens au noviciat et aussi pour la création de bourses ou de ressources destinées à soutenir ces jeunes gens pour leurs années d'études. Cela devient plus nécessaire que jamais."

Le 15 septembre 1881, le F. Léontin, déjà malade, écrit au R. F. Cyprien :

"Me voici à Saint-Paul pour raison de santé. La maison est définitivement et admirablement restaurée".

En effet, la maison était bien aménagée, les jardins dessinés et cultivés par le bon F. Valentin (qui y reste de 1882 à 1903). Le F. Léontin se repose donc, mais son état de santé va se détériorer très vite jusqu'à l'issue fatale. Le 14 décembre 1881, le F. Léontin Lesourd décède à Flers, à l'âge de 38 ans. Le F. Auguste assure l'intérim. Le F. Stéphane Biovir est nommé provincial en 1882 . Il le restera jusqu'en 1889. À cette date, il y a une réorganisation de l'Institut de Ploërmel et la suppression des districts. La

¹ H. RULON, *Notes sur Saint-Paul de Flers*, 3.

Normandie est alors rattachée à l'Administration générale, comme le reste de la Congrégation. Cette situation durera jusqu'en 1895. En 1895, le F. Ange-Gabriel (Victor Godard) est nommé provincial de Normandie.

1882 - Ouverture officielle du noviciat.

Le 5 octobre 1882 eut lieu l'ouverture du noviciat Saint-Joseph, à Saint-Paul près de Flers, sous le patronage des évêques de Séez, Bayeux, Coutances, Avranches, Évreux et Laval¹. Le 15 novembre, le nouveau provincial, F. Stéphane Biovir, en fait part aux Frères :

"J'ai le bonheur de vous annoncer l'ouverture de notre noviciat. Le C.F. Auguste s'est rendu à Saint-Paul au commencement d'octobre, emmenant six postulants récemment arrivés de Bretagne. Deux autres jeunes gens nous ont été présentés depuis par les C.F. Emmanuel et Pascal. À nous de travailler avec ardeur à développer ce noyau si précieux pour notre chère province.

Je reçois chaque jour des demandes nombreuses de créations d'établissements. Cent religieux ne suffiraient pas à pourvoir tous les postes qu'on nous offre actuellement."

Les évêques de Bayeux et de Séez recommandèrent chaleureusement la nouvelle œuvre. Mgr Trégaro, successeur de Mgr Rousselet décédé en décembre 1881, accorda à l'issue de sa visite au noviciat, le 18 mai 1883, la faveur de posséder la Sainte Réserve à l'oratoire. Tous les exercices de piété se firent à l'oratoire, mais la communauté fut toujours obligée d'assister à la messe à l'église paroissiale, sauf quand elle était dite à l'oratoire, une ou deux fois par mois.

¹ *Chronique des Frères*, Année 1901, p. 47.

En juillet 1883, Mgr Trégaro, évêque de Séez, fut reçu au noviciat par le directeur, F. Auguste, entouré de tout son personnel. Six mois sont écoulés depuis la création du noviciat et on compte déjà 15 sujets qui donnent d'heureuses espérances. La *Chronique* s'en fit l'écho¹.

Pour cette année et les années suivantes, le registre des prises d'habit donne les renseignements suivants sur le développement de l'œuvre :

19 juillet 1883 : "Le dernier jour de la retraite, prêchée par M. l'abbé Montembault, 1^{er} vicaire de Flers, M. Vardon, curé de Saint-Paul et aumônier du noviciat, a donné l'habit religieux à 2 Normands et 5 Bretons (dont un seul persévéra)."

14 juin 1884 : Prise d'habit de 8 postulants : 2 Bretons et 6 Normands (3 persévèreront).

20 août 1885 : Une prise d'habit.

28 septembre 1885 : prise d'habit de 6 postulants, tous Normands.

24 novembre 1886 : prise d'habit de 6 postulants, tous Normands.

11 août 1887 : 7 novices prennent l'habit après avoir fait leur retraite à Ploërmel avec les autres novices. Parmi eux, 2 Bretons.

20 juillet 1888 : Retraite à Ploërmel - 2 novices Normands.

17 octobre 1889 : prise d'habit de 4 postulants, 2 Bretons et 2 Normands.

22 juillet 1890 : prise d'habit de 4 postulants, 3 Normands et 1 Breton.

21 juillet 1891 : 4 prises d'habit, 3 Normands et 1 Breton.

Le registre des procès-verbaux s'arrête à cette date – nous verrons pourquoi.

¹ Id., IV, p. 157.

De 1887 à 1891, le noviciat est transféré peu à peu à Ploërmel.

Les responsables de la province mesuraient les avantages de faire le noviciat à Ploërmel : "Les saines traditions d'un Institut se conservent mieux dans la maison qui lui a servi de berceau et où résident les supérieurs majeurs. Aussi, au mois d'avril 1887, le Conseil de la province exprima le désir d'envoyer à Ploërmel les novices normands. Ce vœu fut agréé et il a reçu un commencement d'exécution : trois novices ont été conduits à Ploërmel, et bientôt une colonie plus nombreuse ira les remplacer." L'exécution de cette décision s'opéra progressivement, car ce fut en 1891 que la maison Saint-Paul cessa d'être un noviciat proprement dit.

Le 4 novembre 1890, le F. Stéphane Biovir donne son avis au F. Athénodore :

"Le noviciat Saint-Joseph ouvert à Saint-Paul en 1882 a eu constamment une moyenne de 20 sujets : cet état de choses est satisfaisant. Mais nous pourrions recevoir un bien plus grand nombre de jeunes gens, aujourd'hui surtout qu'on veut bien les admettre au noviciat de Ploërmel - ce qui est une excellente mesure à tous égards.

La Bretagne nous offre en effet des avantages auxquels nous ne saurions prétendre dans les conditions modestes de notre installation à Saint-Paul : nos enfants trouvent à la maison principale toute facilité pour leur formation religieuse ; des cours parfaitement organisés et des maîtres choisis. Chaque jour ce sont des avis, des instructions, des conférences sur la vie religieuse, soit par le maître des novices, soit par Messieurs les aumôniers. Puis, sous l'œil paternel et vigilant des supérieurs majeurs, ils puisent à leur vraie source l'esprit et les usages de notre cher Institut : avantage aussi précieux que propre à engendrer, sans secousse,

cette unité si nécessaire à la prospérité de l'œuvre fondée par le Vénéral abbé Jean-Marie de la Mennais.

Aussi voyons-nous avec une grande joie que ceux de nos jeunes Frères qui ont passé à Ploërmel une notable partie du temps de leur noviciat, conservent un excellent souvenir de leur séjour en Bretagne. Depuis un an, 8 postulants ont pris l'habit religieux à Saint-Paul. Le chiffre de notre personnel enseignant a constamment suivi un progrès ascendant depuis 7 ans. Il est aujourd'hui d'un tiers environ plus élevé qu'en 1882.¹

Le 14 novembre, le R. F. Cyprien écrit au F. Auguste : Saint-Paul pourra accueillir des sujets bretons : "Le Conseil, sur votre demande, consent à ce que le trop plein de nos juvénistes de Bretagne soit dirigé sur Saint-Paul. Nous prendrons les mesures nécessaires pour cela." Quelques jours après, le F. Job lui confirme :

"Le Conseil vous autorise à prendre des postulants en Bretagne ; mais il a été spécifié que vous auriez ceux qu'on ne peut recevoir dans les juvénats de Bretagne, vu qu'on en ajourne ou refuse un bon nombre, faute de places²."

1895 – Nomination du F. Ange-Gabriel Godard comme Provincial.

Comme nous l'avons vu, après six ans d'administration directe par Ploërmel, en 1895 on nomme de nouveau un provincial de Normandie : le F. Ange-Gabriel Godard. Il s'installe à Saint-Paul jusqu'à la sécularisation, date où il part pour l'Angleterre.

¹ *Chronique des Frères*, VI, p. 225.

² H. RULON, *Notes sur Saint-Paul de Flers*, p. 9.

"Grâce à sa jeunesse, à son entrain et à son activité, il donna un nouvel élan à la province. Mais une longue maladie intérieure diminua lentement ses forces physiques alors que moralement il luttait pour conserver son heureuse influence sur la jeunesse. La persécution, plus que la maladie, devait miner ce bon et aimable religieux¹."

En juillet 1895, il dresse l'état de situation de la province de Normandie, appelée "Saint-Michel" :

"La province Saint-Michel comprend 22 écoles, plus le postulat Saint-Paul. Le personnel enseignant se compose de 84 Frères, y compris cinq, réduits à l'impuissance par l'âge et les infirmités. 27 sur les 84 Frères sont privés de brevet : c'est donc le tiers du personnel enseignant. Il résulte de cet état de choses une très grande difficulté au point de vue des placements. Les 27 Frères non brevetés ne peuvent être employés que dans les 9 écoles secondaires. Il est à craindre que les Supérieurs et les prêtres de ces collèges n'aient de notre Institut une bien triste idée en voyant que nous leur envoyons des Frères non brevetés. Ne serait-ce pas là une des causes du peu d'estime que trop souvent le clergé de Normandie semble professer pour les Frères ? De ce chef, voilà 9 écoles qui ne nous rendent aucun service. Je demande que le postulat de Saint-Paul continue à être alimenté par les provinces qui ont des sujets en abondance."

Vers la même époque, 1895-1897, les statistiques donnent :

"1895 : 97 Frères – 1897 : 112 Frères + 5 soldats.

Nombre d'établissements en 1895 : 35.

Nombre de Frères bretons dans la province : 36.

Nombre de Frères faisant la classe sans brevet : 22 - maîtres d'étude sans brevet : 4.

¹ Id., p. 9.

Frères brevetés depuis deux ans : 7. Nombre de Frères de travaux manuels : 12.

Frères de moins de 20 ans : 23.

Au scolasticat : 13 jeunes Frères, dont 8 Bretons. Au noviciat : 9 dont 3 Bretons. À Saint-Paul : 25 juvénistes et postulants, dont 1 Breton. À Guines (Pas-de-Calais)¹ : 7 dont 1 Breton. À La Guerche : 1.

Depuis septembre 1895 : 27 entrées à Saint-Paul et 2 sorties.

Dans une circulaire, le F. Ange-Gabriel Godard insiste sur le recrutement :

"Les sujets sont venus au noviciat, mais pas assez malheureusement en regard des nombreuses sollicitations (de fondations). En présence des besoins de plus en plus grands, nous nous sentons pressés de solliciter le bienveillant concours du clergé en faveur de notre œuvre. C'est dans ses rangs que nous trouverons nos plus précieux auxiliaires, les véritables apôtres de notre recrutement."

À cet effet, une autre circulaire est insérée dans la *Semaine religieuse de Séez* du 10 avril 1896.

Vers 1901, le problème se pose en ces termes : le recrutement normand est insuffisant. Faut-il supprimer Saint-Paul ? C'est l'objet d'un rapport du F. Ange-Gabriel adressé à Ploërmel :

"La situation de la Province ne cesse de me préoccuper : 1° Est-il possible de maintenir Saint-Paul ? Oui, mais à la condition que chaque province de Bretagne lui fournisse deux sujets par an, suivant ce qui a été décidé par le Conseil l'an dernier, ce qui ne fera

¹ Voir en Annexe I.

du reste que continuer la tradition car, depuis 1882 jusqu'à 1895, la Bretagne a fourni 82 sujets au postulat de Saint-Paul, soit 6 par an en moyenne. On se plaint au petit noviciat actuel des postulants de Saint-Paul, mais si en septembre dernier on avait donné les 6 postulants promis, ils seraient au nombre de 19. Ce nombre serait encore insuffisant, mais il entretiendrait le zèle des Frères pour le recrutement.

2° Raisons de maintenir Saint-Paul : - le traité d'annexion ; - les autres provinces possèdent deux maisons de formation : on ne voit pas pourquoi la province Saint-Michel n'en aurait pas au moins une ; - les efforts des Frères pour augmenter les ressources en faveur de l'œuvre des noviciats ; - les sujets sont peu nombreux, mais le recrutement sera nul si Saint-Paul est supprimé ; les Frères n'auront plus le même zèle et les parents refuseront d'envoyer leurs enfants au loin. Nous avons actuellement 28 jeunes gens en tout !

Si Saint-Paul est supprimé, je ne crois pas que la Province puisse être maintenue. Depuis trois ou quatre ans, c'est une moyenne de 10 sujets qu'il faut pour compléter les cadres. Tout le monde sait que notre situation est très précaire¹."

¹ H. RULON, *Notes sur Saint-Paul de Flers*, p. 12.

ÉPILOGUE

Le district de Normandie, en 1903, comprenait 31 établissements, dont 20 écoles, 10 collèges ecclésiastiques et un juvénat. Les retraites se faisaient à Sainte-Marie de Flers. La dernière eut lieu à la fin juillet 1902. On y comptait de 120 à 125 retraitants.

Le F. Arthur Le Mazurier écrit dans ses Souvenirs sur les événements de 1903 :

"En règle générale, les lois sectaires de 1903 furent néfastes pour cette province normande. La tempête fut terrible et dispersa les Frères désemparés et laissés à eux-mêmes.

Lors de la débâche, le district, éloigné des centres administratifs, fut abandonné à lui-même et les établissements fermèrent les uns après les autres."

Grâce au Comité départemental de l'Enseignement Libre, fondé à Alençon dès la fin de 1903, grâce au zèle et à l'influence de M. Boishu (F. Arateur, fondateur de l'école Trégaro à Gacé), que l'évêque de Sées avait nommé Secrétaire du Comité, presque toutes les écoles du diocèse rouvrirent cependant, soit avec des Frères, soit avec des sécularisés ou des instituteurs libres.

Au 20^{ème} siècle, en ce qui concerne les Frères de l'Instruction Chrétienne, seuls quelques bastions solides subsistèrent un certain temps : à Paris, Sées, Évreux, et surtout Flers et Gacé. Les Frères y continuèrent leur apostolat auprès des jeunes jusque vers la fin du siècle.

Pendant près de cent cinquante ans, l'œuvre des Pères Duguey et Foucault s'est donc continuée en terre normande pour la plus grande gloire de Dieu, grâce à des hommes de valeur ! Puisse le Seigneur susciter de nouveau, au 21^{ème} siècle, des ouvriers pour sa Moisson !

Annexe I. Le postulat de Guines (Pas-de-Calais 62).

Devant les grosses difficultés de recrutement de Frères normands, les supérieurs cherchèrent à s'implanter dans des régions plus prometteuses en vocations. Voyant le succès d'autres congrégations dans le nord de la France, ils décidèrent en 1896 de fonder une école libre dans le Calaisis. Peu à peu un juvénat fut adjoint à cet établissement, mais son existence fut éphémère, faute de sujets valables.

1896 – Fondation de l'école de Guines.

"L'école de Guines, à une dizaine de kilomètres au sud de Calais, fut fondée le 23 septembre 1896. Le promoteur de la fondation fut le curé, l'abbé Gallais, qui s'engagea à verser 1000 F. par Frère. Nous remplacions des instituteurs libres qui n'avaient plus d'élèves¹".

Elle fut confiée au F. Siméon qui venait de remplir un long et laborieux directorat à Flers et qui avait droit à un repos, au moins relatif, bien mérité. Le succès de l'école entraîna bientôt la création d'un petit postulat, germe prochain d'une province religieuse dans le Nord. L'autorité adjoignit alors au F. directeur le bon F. Marius.

Le 16 novembre 1896, le Supérieur Général demande l'autorisation à l'évêque d'Arras : "Le local de l'école de Guines nous permettrait assez facilement d'y organiser un petit noviciat. Nous serions très heureux si Votre Grandeur voulait bien nous

¹ *Questionnaire de 1901. AFIC.*

autoriser à recevoir quelques enfants annonçant d'heureuses dispositions pour la vie religieuse."

Le 18 novembre suivant, le F. Ange-Gabriel, provincial, envoyait une circulaire aux Curés du diocèse d'Arras : "Les Congrégations ne peuvent pas, faute de sujets, répondre à toutes les demandes qui leur sont adressées. Il en résulte que beaucoup d'enfants sont privés de l'éducation religieuse qui préparerait en eux de bons chrétiens et de bons Français. C'est pourquoi la plupart des Instituts enseignants se sont efforcés de susciter et d'encourager les vocations par la création de petits noviciats où ils reçoivent les enfants trop jeunes pour être admis aux noviciats principaux. Notre Congrégation en a établi en Bretagne, en Gascogne et en Normandie, mais elle n'en possède aucun dans le Nord de la France. Les instances réitérées qui nous ont été faites, la paternelle autorisation des évêques d'Arras et de Cambrai nous ont déterminés à fonder le postulat qui s'ouvrira à Guines le 1^{er} janvier prochain. Permettez-nous de compter sur votre généreux concours pour le succès de cette œuvre importante."

1897 – Ouverture du juvénat-postulat.

Lors de la fondation, deux Frères étaient destinés à l'école paroissiale. Le F. directeur était réservé pour la fondation d'un postulat qui reçut 6 postulants de Saint-Paul de Flers pour débiter. Pendant les deux années 1897 et 1898, qu'ils passèrent à Guines, ils ne virent leurs rangs grossir que d'un sujet fourni par Calais. À la même époque, M. Le Mazurier note dans ses souvenirs : "En vue d'accélérer le recrutement, le F. Ange-Gabriel fonda en 1897 un juvénat à Guines avec une école libre. Ce juvénat ne donna qu'un médiocre résultat. Cette fondation avait

été encouragée par les Petits Frères de Marie qui s'étaient bien recrutés dans le pays."

Vers 1899 – suppression du juvénat.

En raison de l'insuffisance et de la difficulté du recrutement dans le Nord, le juvénat fut supprimé vers 1899 et le F. Siméon fut nommé, en mars 1899, professeur au collège Saint-Joseph à Boulogne-sur-Mer.

Annexe II. L'École Normale de Mesnières-en-Bray (1903-1912).

Pour faire face à la pénurie d'instituteurs.

Par suite de la dispersion des Frères en 1903, beaucoup d'écoles manquent d'instituteurs. Pour remédier à cette pénible situation s'instaurent peu à peu des Écoles Normales dans le but de former des jeunes gens profondément chrétiens à la fonction d'instituteurs. L'une des toutes premières est fondée à Mesnières-en-Bray (Seine-Maritime). Mesnières se trouve à 5 km au nord-ouest de Neufchâtel-en-Bray, en direction de Dieppe. Cette école sera pendant plusieurs années une pépinière d'instituteurs libres pour tout l'ouest de la France.

Circonstances de la fondation¹.

"Les Pères du Saint-Esprit, appelés par un bienfaiteur qui avait donné le château de Mesnières, tinrent un orphelinat auquel ils ajoutèrent des ateliers et une école d'horticulture. Ils adjoignirent une école primaire à cet établissement. Ils quittèrent vers 1901 pour rester congrégation uniquement missionnaire et ne pas être compris dans les mesures édictées contre les Congrégations enseignantes.

Ils mirent alors à la tête de leur établissement l'abbé Laurent Martel, né à La Boussac, ancien Frère Jean-Marie², qui fit appel à des Frères sécularisés, parmi lesquels quelques Frères de Saint-

¹ Notice écrite sous la dictée du P. Bazin, le 17 septembre 1956.

² F. Jean-Marie (Laurent Martel), code 6376, né à La Boussac (35) en 1858. Sorti de Bellême en 1890 pour devenir prêtre.

Gabriel et plusieurs de ses anciens confrères de Ploërmel, et aussi du P. Marcère comme économiste en 1905. Le P. Marcère était un ancien Père de Tinchebray, ainsi que l'aumônier, le P. Dubreuil.

M. Martel avait toujours eu la hantise de fonder une École Normale pour la formation des futurs maîtres laïques et ecclésiastiques. Il établit un cours de formation accélérée pour prêtres et séminaristes. Suivant le souhait de l'archevêque de Rouen, la maison devint purement diocésaine vers 1911 et l'abbé Martel rentra dans le diocèse de Chartres où il était incardiné. Il essaya de rétablir la même œuvre à Saint-Calais (72), avec les Frères des Écoles Chrétiennes. Il est mort vers 1920."

M. A. Philippe (F. Stanislas-Amédée) passe trois ans à Mesnières. Il arrive à Mesnières le 25 décembre 1903 et y reste jusqu'en 1906. "Il faut, disait-il, des Maîtres des maîtres ; il faut des Écoles Normales qui soient le modèle et la règle des écoles chrétiennes."

M. Philippe est appelé pour jouer le rôle d'un préfet des études. On prépare les élèves au brevet élémentaire et on fait de surcroît l'apprentissage de la classe. M. Philippe enseigne lui-même et coordonne les efforts de tous ses collègues. Des jeunes gens affluent de Bretagne et de Normandie. M. Philippe, parlant plus tard de Mesnières, considérera cette époque comme lui ayant procuré beaucoup de joies.

Les beaux jours de Mesnières, cependant, étaient comptés. Cette maison ne pouvait être qu'une installation provisoire. Elle pourvoyait aux besoins immédiats, dans l'attente d'une réorganisation prise en charge par les différents diocèses et dans le cadre de chacun. Lorsque cette organisation fut poussée assez loin, l'École Normale de région vit décroître son importance, des

maîtres se dispersèrent pour occuper les postes prévus par les Directeurs Diocésains.

Souvenirs de M. Guiban, supérieur de la clinique des prêtres de Saint-Pol-de-Léon, sur Mesnières.

"Je suis entré à l'École Normale de Mesnières en février 1905 avec mon ami d'enfance Étienne Le Duigou. À cette époque il y avait une quarantaine d'élèves : les uns âgés de 14 à 15 ans comme nous, les autres des barbues de 20 ans et plus. Tous étaient pensionnaires et boursiers et se destinaient à devenir instituteurs libres. Ce recrutement amenait des sujets des divers points de la France, surtout de la Bretagne et de la Vendée, avec des unités de l'Anjou, du Midi, de Paris, du Nord, de l'Est et bien sûr de la Normandie. Les élèves, de familles ordinairement modestes, étaient en général recommandés par le clergé paroissial.

À chaque rentrée, le nombre des élèves allait croissant : il y eut bientôt deux classes parallèles du Brevet Élémentaire, et celle du Brevet Supérieur fut séparée et elle-même dédoublée en 1^{ère} et 2^{ème} année. La classe du Brevet Supérieur avait été ouverte parce qu'on redoutait que le gouvernement n'en fit brusquement une obligation pour enseigner. L'abbé Martel caressa toujours le projet d'avoir des professeurs jeunes, bien diplômés et formés à l'esprit de la maison afin d'avoir un personnel stable. En conséquence, il recruta peu à peu ses maîtres parmi ses anciens élèves : c'est ainsi que je fus du nombre de ses adjoints. En 1910, M. Martel avait réalisé son dessein : une dizaine de ses élèves munis du brevet supérieur étaient devenus professeurs. Un esprit d'entraide régnait dans le corps professoral. Le renom de l'école s'étendait."

État de situation fourni le 5 avril 1905 par M. A. Philippe :

"Le Cours Normal comprend 72 internes fournis par les différents Comités : Paris : 8 ; Séez : 2 ; Manche : 3 ; Vendée : 15 à 20 ; Ille-et-Vilaine et Finistère, par le F. Sulpice : 15 à 20. En plus du Cours Normal, l'enseignement primaire comprend 250 internes.

Total du personnel : 20 professeurs ou surveillants ; 3 civils dont 2 mariés qui y étaient avec les Pères du Saint-Esprit, 3 Frères de Saint-Gabriel, 1 Frère des Écoles Chrétiennes, 12 Frères de l'Instruction Chrétienne, 1 Petit Frère de Marie, 1 Marianiste. L'abbé Martel, de La Boussac, ancien fondateur de Bellême, très dévoué, 46 ans."

L'École Normale libre de Mesnières en 1907¹.

"Dans la supplique qu'il adressa à Pie X en 1907, l'abbé Martel, supérieur, sollicitait la bénédiction apostolique pour ses œuvres qui se composent : 1° d'un cours professionnel, 2° d'un pensionnat primaire, 3° d'un Cours Normal pour la formation religieuse et pédagogique d'instituteurs chrétiens. Cette dernière œuvre, disait-il, si nécessaire et si actuelle, compte 75 élèves-maîtres. Elle n'a que trois ans d'existence et a déjà fourni 60 instituteurs chrétiens aux écoles libres des différents diocèses."

Le Cours, bien soutenu financièrement et doté de bons professeurs, prospéra rapidement ; il se glorifiait en 1908 de 45 brevets élémentaires et de 11 brevets supérieurs. En 1909, malgré une épidémie de fièvre typhoïde qui nécessita le transfert du

¹ D'après la revue *Jeunesse*, Bulletin de l'Enseignement Libre de la Seine-Maritime, 29 juin 1962.

groupe pendant plusieurs mois à Amiens, il y eut encore 44 brevets élémentaires et 3 brevets supérieurs. En 1911, au moment de la démission de l'abbé Martel, 132 aspirants, de 24 diocèses, pouvaient être dénombrés.

L'École Normale avait sa vie à part dans l'Institution : études, réfectoires, dortoirs, récréations, promenades (trois heures d'affilée en rangs !) Les congés étaient rares car, à cause de l'éloignement, beaucoup ne quittaient le château qu'aux grandes vacances. La messe était quotidienne et des causeries spirituelles étaient assurées régulièrement par l'aumônier. Parfois un conférencier venait enthousiasmer ces jeunes qui vivaient à une époque difficile : par exemple l'abbé Garnier et Mgr Le Roy.

À la suite des décrets sur les congrégations, beaucoup de religieux avait quitté la France ; seuls des laïques décidés et apôtres pouvaient colmater les brèches et sauver nos écoles. Les normaliens de Mesnières se classaient parmi eux.

1910 – Cours de vacances pour Séminaristes.

Vers 1910 le Cours Normal eut même un cours de vacances remarquable, dirigé par M. Prigent (Frère Chérubin) : les élèves étaient des séminaristes bacheliers que leurs évêques envoyaient à Mesnières préparer en deux mois le brevet élémentaire. Plus d'un arriva à Mesnières sans enthousiasme ; cependant ceux que nous avons pu atteindre ont gardé de leurs vacances studieuses un excellent souvenir.

En cette période d'anticléricalisme notoire, il était préférable pour les candidats de n'avoir rien du séminariste. Aussi tous laissaient pousser barbe et moustache, donnaient une adresse à Paris et se présentaient en civil à la capitale. Peu échouaient aux examens.

En octobre 1910, 21 séminaristes de Rennes sur 22, et 22 sur 23 de Vannes obtinrent leur diplôme. L'Ille-et-Vilaine, contrairement aux autres départements bretons, n'organisa point de Cours Normal avant 1912 inclus ; c'est qu'elle considérait Mesnières comme son Cours Normal. Mesnières était sous le haut patronage des archevêques de Rouen et de Rennes. Ce dernier contribuait pour une large part à l'administration en fournissant du personnel ecclésiastique. Dans le Morbihan, un Cours Normal s'ouvrit en 1913 à Saint-Hervé d'Hennebont.¹

¹ Furent anciens élèves de Mesnières le F. Ambroise (Victor Le Rayer), code 6515, né à Pleine-Fougères en 1892, décédé à Cancale en 1954 et le F. François-Marie Mellier, code 6516, né à St-Étienne-en-Coglès en 1893, décédé à Josselin en 1967.

SOURCES – BIBLIOGRAPHIE

Archives des Pères de Tinchebray, historique du P. Legemble, Supérieur Général.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne, Rome. AFIC.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne, Ploërmel, notamment : dossier H. Rulon sur les écoles de Normandie : Généralités, Guines, Mesnières.

Notices et Souvenirs divers.

Y. DOUGUET, Sainte-Marie. Autrefois collège Sainte-Marie. Aujourd'hui l'espérance. 2001

LAVEILLE, Jean-Marie de la Mennais (1780-1860), Paris, 1903.

PHILIPPE (F. Stanislas-Amédée), *Les Frères de Sainte-Marie de Tinchebray*, Flers, 1932. (Livre de base qui relate longuement l'histoire de "Sainte-Marie").

PHILIPPE (F. Stanislas-Amédée), *Les Frères de Sainte-Marie de Flers*, Flers, 1933.

J.-M. ROBERT DE LA MENNAIS, *Correspondance Générale*, Rennes, 2001-2002.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
CHAPITRE I – 1850-1853	5
LES DÉBUTS D'UNE GRANDE OEUVRE :	5
LE R.P. DUGUEY ET JEAN DE LA MENNAIS.....	5
Le fondateur : le Père Charles-Auguste Duguey.....	5
Août 1850 – L'abbé Duguey passe huit jours à Ploërmel.....	6
3 octobre 1850 – Les abbés Fouque et Foucault proposent leur service.	8
Un établissement à Tinchebray.	13
L'inauguration solennelle de Tinchebray – le 15 octobre 1851.....	15
Les débuts du noviciat de Tinchebray.....	17
1851 – L'école paroissiale des Frères, ébauche du futur collège.....	18
Difficulté de la reconnaissance légale de Tinchebray – Ploërmel prend le relais !.....	22
CHAPITRE 2 – 1853-1877.....	25
FONDATION DES PÈRES DE TINCHEBRAY :	25
LE R.P. DUGUEY SUPÉRIEUR GÉNÉRAL.....	25
Les premiers Pères (1854-1857).....	25
Mais il faut toujours construire.	26
Les premières fondations d'écoles.....	28
Le généralat du R.P. Duguey.	29
Vers 1872-1877 – Concorde difficile entre Pères et Frères.....	30
Vues différentes des deux supérieurs.	32
Discussions à propos de la Règle.	33
La mauvaise santé du P. Duguey.....	35
CHAPITRE 3.....	37
LE R.P. FOUCAULT, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL	37
6 avril 1877 – Le P. Foucault est élu Supérieur Général des Pères et des Frères.....	37

Le P. Foucault propose à l'évêque de Séez la séparation des biens. 28 mai 1878.....	39
21 août 1878 – Les Frères veulent s'établir ailleurs qu'à Tinchebray	40
23 août 1878 : Séparation des Pères et des Frères de Tinchebray.	41
CHAPITRE 4.....	43
VERS L'ANNEXION À PLOËRMEL	43
1878-1879 : L'évêque est contre l'annexion, mais la situation financière est grave.....	43
CHAPITRE 5.....	57
VERS L'ANNEXION À PLOËRMEL (suite).	57
Août 1879 – Les Chapitres Généraux de Tinchebray et de Ploërmel.....	57
La grande question des trois vœux.	60
CHAPITRE 6.....	67
AOÛT 1880 – L'ANNEXION S'IMPOSE.....	67
Le décret du 29 mars 1880 : une épée de Damoclès !	67
Mai 1880 – Il faut aboutir !	71
Traité d'annexion signé par les supérieurs, le 28 mai 1880.	72
L'évêché demande la consultation de tous les Frères.	73
Le 30 juin 1880, le R.F. Cyprien Chevreau annonce officiellement l'annexion aux Frères de Bretagne :	75
CHAPITRE 7.....	77
LE NOVICIAT SAINT-PAUL DE FLERS.....	77
1882 - Ouverture officielle du noviciat.	82
De 1887 à 1891, le noviciat est transféré peu à peu à Ploërmel.	84
1895 – Nomination du F. Ange-Gabriel Godard comme Provincial.	85
ÉPILOGUE.....	89
Annexe I. Le postulat de Guines (Pas-de-Calais 62).....	91
Annexe II. L'École Normale de Mesnières-en-Bray (1903-1912).....	94

SOURCES – BIBLIOGRAPHIE	100
SOMMAIRE	101